

# Rapport sur les avancées pour le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques

20  
22

RAPPORT GIFCC



**Entreprendre  
un avenir durable  
maintenant**



# Table des matières

- 3** Mise en garde
- 4** Introduction
  - › Mot d'introduction
  - › À propos de nous
- 5** GIFCC et le positionnement de la Banque
  - › Nos grandes orientations
  - › Nos engagements
- 7** Gouvernance
  - › Supervision par le conseil d'administration
  - › Rôle de la direction
- 10** Stratégie
  - › Identifier et évaluer les occasions liées au climat
- 17** Gestion des risques
  - › Identification et évaluation des risques liés au climat
  - › Quantification des risques liés au climat
  - › Gestion des risques liés au climat
  - › Reddition des risques liés au climat
- 25** Mesures et cibles
  - › Émissions de GES de nos activités opérationnelles
  - › Cible de réduction pour nos activités opérationnelles
  - › Mesures utilisées pour évaluer les occasions et les risques liés au climat
  - › Émissions financées – Approche sectorielle
    - › Producteurs de pétrole et de gaz
    - › Immobilier commercial
    - › Production d'énergie

## Avis important et mise en garde à propos des déclarations prospectives

Certaines déclarations faites dans ce rapport sont des déclarations prospectives. Ces déclarations sont faites conformément à la législation en valeurs mobilières applicable au Canada et aux États-Unis. Les déclarations prospectives figurant dans le présent document peuvent comprendre, entre autres, des déclarations à l'égard des objectifs, des priorités et des stratégies, des engagements et des cibles en matière de durabilité de la Banque Nationale du Canada (la Banque) et des mesures qu'elle prendra pour les réaliser (incluant celles relatives à la réduction des gaz à effet de serre liés aux propres activités de la Banque ainsi que sa consommation d'énergie, sa stratégie climatique, l'atteinte de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050 pour ses propres activités d'exploitation ainsi que pour ses activités de financement et la transition vers une économie faible en carbone), du cadre réglementaire dans lequel elle évolue, des causes et de l'incidence potentielle des changements climatiques à l'échelle mondiale, de son approche pour identifier et gérer les occasions et les risques liés au climat et de certains risques auxquels la Banque est confrontée. Ces déclarations prospectives sont habituellement marquées par l'emploi de verbes ou d'expressions verbales comme «prévoir», «croire», «estimer», «projeter», «planifier», «s'attendre à», «avoir l'intention de», par l'emploi de la forme future ou conditionnelle, notamment des verbes tels que «être», «devoir» et «pouvoir», et par l'emploi d'autres termes ou expressions similaires. Ces déclarations prospectives visent à aider les porteurs de titres de la Banque à comprendre la vision, la stratégie, les cibles et objectifs de la Banque relativement à la durabilité et aux avancées environnementales, sociales et de gouvernance, et peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Ces déclarations prospectives sont basées sur nos attentes, estimations et intentions actuelles et sont sujettes à des risques inhérents et à des incertitudes, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque.

Notre capacité à atteindre nos objectifs, nos priorités et nos cibles en matière de durabilité et d'avancées environnementales, sociales et de gouvernance (incluant ceux relatifs à la réduction des gaz à effet de serre liés aux propres activités de la Banque ainsi que sa consommation d'énergie, l'atteinte de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050 pour ses propres activités d'exploitation ainsi que pour ses activités de financement et la transition vers une économie faible en carbone) repose sur un certain nombre d'hypothèses et est assujettie à un certain nombre de facteurs, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque et dont les effets sont difficilement prévisibles, y compris, entre autres, la transition vers une économie faible en carbone et la capacité de la Banque à répondre aux attentes de ses parties prenantes concernant les enjeux environnementaux et sociaux; la nécessité d'une participation active et continue des parties prenantes (y compris nos employés, nos clients, nos fournisseurs, les communautés dans lesquelles nous faisons affaire et d'autres agents de changements importants); la disponibilité d'information complète et de haute qualité relativement aux gaz à effet de serre et d'autres données de tiers; la capacité de la Banque à développer des indicateurs pour suivre efficacement nos progrès; le développement et déploiement de nouvelles technologies et de produits durables; la capacité de la Banque à identifier les occasions liées au climat ainsi qu'à évaluer et à gérer les risques liés au climat; la conjoncture économique générale et les conditions du marché au Canada, aux États-Unis et dans certains autres pays où la Banque exerce des activités; les modifications apportées à la réglementation touchant les activités de la Banque; le développement d'exigences réglementaires relatives au domaine environnemental, social et de gouvernance (ESG); l'incertitude géopolitique et sociopolitique; la capacité de la Banque à réaliser ses principales priorités à court terme et ses stratégies à long terme; la capacité de la Banque à recruter et à retenir le personnel clé dans un environnement concurrentiel pour les talents; et l'incidence possible d'événements importants sur l'économie locale et internationale, y compris les conflits internationaux, les catastrophes naturelles et les urgences de santé publique comme la pandémie de COVID-19, dont l'évolution est difficile à prévoir et qui pourrait continuer d'avoir des répercussions pour la Banque.

De plus, les hypothèses, données, indicateurs, mesures, méthodologies, scénarios et autres normes utilisées pour développer nos hypothèses et estimations et suivre nos avancées, considérées comme raisonnables au moment de la préparation de ce rapport, peuvent s'avérer inexactes par la suite. Bon nombre de ces hypothèses, données, indicateurs, mesures, méthodologies, scénarios et autres normes continuent d'évoluer et peuvent différer considérablement de celles utilisées par d'autres, de celles que nous pourrions utiliser à l'avenir ou qui pourraient être ultérieurement imposées par les autorités gouvernementales ou d'autres autorités en la matière. Ces évolutions et changements pourraient affecter les hypothèses et les estimations que nous utilisons, et pourraient affecter la comparabilité des informations et des données entre les industries ou les entreprises et d'une période de divulgation à une autre ainsi que notre capacité à atteindre nos objectifs, nos priorités, stratégies, engagements et objectifs en matière de développement durable.

Il est fort possible que les prévisions, cibles, projections, attentes ou conclusions expresses ou implicites de la Banque ne se révèlent pas exactes, que ses hypothèses ne soient pas confirmées et que sa vision, ses objectifs stratégiques et ses cibles de performance ne soient pas réalisés. La Banque recommande aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives, étant donné que divers facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels soient sensiblement différents des attentes, des estimations ou des intentions exprimées dans ces déclarations prospectives. Ces facteurs incluent le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité et de financement, le risque opérationnel, le risque de non-conformité à la réglementation, le risque de réputation, le risque stratégique et le risque environnemental et social, de même que certains risques dits émergents ou jugés importants, lesquels sont décrits plus amplement dans la section «Gestion des risques» débutant à la page 65 du Rapport annuel 2022 de la Banque.

La liste des facteurs de risque qui précède n'est pas exhaustive. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs sont fournis dans la section «Gestion des risques» du Rapport annuel 2022 de la Banque et peuvent être mis à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite. Les investisseurs et autres personnes qui se fondent sur les déclarations prospectives de la Banque doivent considérer soigneusement les facteurs susmentionnés ainsi que les incertitudes et les risques qu'ils comportent. À moins que la législation ne l'y oblige, la Banque ne prévoit pas mettre à jour quelque déclaration prospective que ce soit, verbale ou écrite, qu'elle peut faire ou qui peut de temps à autre être faite en son nom. Nous mettons en garde les investisseurs que ces déclarations prospectives ne constituent pas des garanties de performances futures et que les événements ou résultats réels peuvent différer sensiblement de ces déclarations en raison d'un certain nombre de facteurs.

Ce rapport est fourni uniquement à titre informatif. Il ne constitue en aucun cas une offre de vente ou une sollicitation d'achat d'un titre, d'un produit ou d'un service dans quelque territoire que ce soit. Il n'est pas non plus destiné à fournir des conseils d'investissement, financiers, juridiques, comptables, fiscaux ou autres, et l'information qu'il renferme ne doit pas servir de fondement à de tels conseils.

## Mot d'introduction

La Banque Nationale est fière de publier son rapport 2022 pour le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). Depuis notre engagement à suivre les recommandations de ce groupe formé par le Conseil de stabilité financière, plusieurs de nos réalisations témoignent du chemin parcouru :

- › Fixation d'un objectif intermédiaire de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de nos propres activités de 25% d'ici la fin de 2025<sup>1</sup> pour aider à limiter le réchauffement climatique à 1,5°C, soit l'objectif le plus ambitieux de l'Accord de Paris.
- › Adoption d'un objectif d'émission nette nulle de GES pour nos activités d'exploitation et de financement d'ici 2050.
- › Adhésion à l'alliance bancaire Net Zéro (NZBA) des Nations Unies.
- › Fixation d'un objectif intermédiaire de réduire de 31% l'intensité des émissions financées pour le sous-secteur des producteurs de pétrole et de gaz d'ici 2030<sup>2</sup>.

Conformément à nos engagements auprès de la NZBA, nous avons ajouté en 2022 deux cibles intermédiaires dans des secteurs à forte intensité carbone. Ces cibles, que nous présentons dans ce rapport, visent la réduction de l'intensité des émissions financées des secteurs immobilier commercial et production d'énergie, de 50% et 33% respectivement, d'ici 2030<sup>3</sup>. De plus, nous avons poursuivi nos efforts pour faire croître notre portefeuille de prêts liés aux énergies renouvelables à un rythme supérieur à celui des prêts liés aux énergies non renouvelables.



**Laurent Ferreira**  
Président et chef de la direction



**Debby Cordeiro**  
Première vice-présidente, Communications,  
Affaires publiques et ESG

L'utilisation de données fiables est une condition sine qua non à la mise en place de mesures qui nous aideront à atteindre nos objectifs. C'est pourquoi nous avons, de concert avec nos pairs de l'industrie et dans le cadre de certaines initiatives gouvernementales, offert notre soutien à l'écosystème de la transition climatique et travaillé à faire évoluer nos capacités d'analyse du niveau de vulnérabilité aux risques climatiques des différentes industries et secteurs d'affaires.

Considérant la nature de nos activités, il nous faut mentionner l'accompagnement de nos clients dans la mise en œuvre de leurs propres plans de transition, qui représentent des actions concrètes pour rendre notre économie plus sobre en carbone sans toutefois entraver son dynamisme, sa prospérité ni sa capacité d'innover. Finalement, nous ne pouvons passer sous silence le travail préparatoire à l'intégration de notre nouveau siège social à Montréal en 2023, dont la contribution à la réduction de l'empreinte carbone de nos activités d'exploitation au Canada sera importante.

Chaque année, nos connaissances sur les changements climatiques évoluent, au fur et à mesure que notre compréhension du phénomène et de ses causes s'affine. Avoir un impact positif sur ce chantier global de plusieurs générations nécessite un investissement soutenu. Nous sommes plus que jamais déterminés à prendre la juste part du rôle qui nous revient, de concert avec l'industrie, et à demeurer investis dans la lutte contre les changements climatiques, tout en soutenant la vitalité et la pérennité de l'économie canadienne.

## À propos de nous

La Banque Nationale du Canada (la Banque) est la principale institution bancaire au Québec et son siège social est établi à Montréal. Elle figure parmi les six banques d'importance systémique au Canada et compte des succursales dans la plupart des provinces canadiennes. La clientèle de la Banque aux États-Unis, en Europe, au Cambodge et ailleurs dans le monde est servie par l'intermédiaire de notre réseau de bureaux de représentation, de filiales et d'alliances. Les titres de la Banque sont négociés à la Bourse de Toronto.

Ce rapport présente les réalisations et engagements en ce qui concerne les occasions et les risques climatiques de la Banque et de ses principales filiales au Canada<sup>4</sup>, et couvre l'exercice financier 2022, sauf indication contraire.

### Comptabilisation externe

Les informations contenues dans le présent rapport ne sont pas auditées. Le Groupe AGÉCO a agi à titre de tiers indépendant pour la comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre liées à nos activités.

<sup>1</sup> Cette cible vise les domaines 1, 2 et 3 (le domaine 3 inclut les déplacements d'affaires des employés et la consommation de papier dans la chaîne d'approvisionnement) avec 2019 comme année de référence. Cette cible inclut nos activités au Canada et aux États-Unis ainsi que notre filiale à Dublin, notre succursale à Londres et nos bureaux de représentation à l'étranger.

<sup>2</sup> Cette cible vise les domaines 1, 2 et 3, par rapport à l'année de référence 2019.

<sup>3</sup> La cible pour le secteur de l'immobilier commercial couvre les domaines 1 et 2 avec 2019 comme année de référence. La cible pour le secteur de la production d'énergie couvre le domaine 1 avec 2019 comme année de référence.

<sup>4</sup> Les informations présentées dans ce rapport n'incluent pas Technologie Flinks inc. Ceci n'a pas d'impact significatif sur les informations présentées.



# GIFCC et le positionnement de la Banque

Soucieuse de son rôle mobilisateur dans le domaine de l'environnement, la Banque a annoncé en 2018 son appui au Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) du Conseil de stabilité financière. Les recommandations de ce groupe de travail s'articulent autour de quatre grands piliers représentant les fondements opérationnels d'une organisation : la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques ainsi que les mesures et cibles. Ces quatre grandes catégories de recommandations visent à encadrer la publication d'informations financières relatives au climat afin de permettre aux investisseurs institutionnels de faire des choix éclairés sur leur exposition aux occasions et aux risques liés au climat.

Depuis, la Banque a défini une feuille de route pour mettre en œuvre les recommandations du GIFCC et elle bonifie la divulgation d'informations liées à la gestion des risques climatiques. Nous travaillons également en collaboration avec divers partenaires de l'industrie pour identifier et mettre en place de saines pratiques de gestion qui visent à promouvoir le développement d'une économie faible en carbone. Dans la dernière année, nous avons poursuivi l'analyse des scénarios climatiques pour évaluer notre exposition aux risques climatiques et défini de nouvelles cibles intermédiaires de réduction des émissions financées, conformément à nos engagements climatiques.

## Nos grandes orientations

En 2019, la Banque a adopté neuf principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) pour souligner l'importance accordée au développement durable et au maintien du meilleur équilibre des intérêts entre les parties prenantes dans la société. Ces principes s'articulent autour des trois thèmes de l'ESG, dans le respect des [objectifs de développement durable](#) (ODD) établis par l'Organisation des Nations Unies (ONU) en 2015.

### Les trois principes visant le développement d'une économie verte

- 1 Nous considérons la lutte contre les changements climatiques dans notre action économique et communautaire.
- 2 Nous accompagnons et conseillons nos clients dans leur transition énergétique.
- 3 Nous gérons et réduisons notre empreinte environnementale dans l'ensemble de nos secteurs d'activité.

### Principaux objectifs de développement durable de l'ONU couverts par ces principes



Pour la liste complète de nos principes ESG, consulter le Rapport ESG 2022 disponible dans la section [Responsabilité d'entreprise](#) sur [bnc.ca](#).

## Nos engagements



Nous visons l'atteinte des normes les plus rigoureuses en matière de gestion du risque climatique tout en ayant un impact positif sur l'ensemble de nos parties prenantes.

Conformément à nos principes, nous avons pris les engagements suivants:

- › Accroître le portefeuille de prêts liés aux énergies renouvelables à un rythme plus rapide que le portefeuille de prêts liés aux énergies non renouvelables.
- › Ne pas offrir ou consentir de nouveaux financements aux fins de l'exploration, de l'exploitation ou de la production de pétrole et de gaz dans l'Arctique.
- › Ne pas accorder de financement pour de nouvelles activités d'extraction ou de traitement du charbon à des fins thermiques.

**En 2022, la Banque a également poursuivi ses engagements, notamment auprès des initiatives suivantes:**



# Gouvernance

Afin d'assurer l'organisation, le suivi et la continuité des initiatives ESG, la Banque a mis en place un cadre de gouvernance efficace, qui couvre notamment la supervision des occasions et des risques liés au climat. En effet, les occasions et les risques liés aux changements climatiques sont gérés activement par la direction de la Banque et font partie des priorités suivies par le conseil d'administration (le Conseil).

## Supervision par le conseil d'administration

La Banque assure le développement de ses affaires en veillant constamment à préserver l'équilibre entre les intérêts de ses différentes parties prenantes, notamment en matière d'ESG. En conséquence, la Banque a adopté des mesures lui permettant de porter plus loin son engagement à cet égard, entre autres par l'ajout de responsabilités liées aux critères ESG dans les mandats du Conseil et de ses comités, et par le déploiement d'une stratégie ESG articulée autour des principes ESG adoptés par le Conseil. Plus précisément, le Conseil veille à ce que les critères ESG soient intégrés dans les objectifs stratégiques à long terme, et surveille l'évolution et l'intégration des initiatives et des principes ESG.

Ainsi, le Conseil et tous ses comités ont des responsabilités relatives à l'ESG établies en fonction de leurs responsabilités et rôles respectifs, ainsi que des expertises des membres qui les composent. L'objectif est d'assurer la conduite des activités de la Banque conformément à des normes élevées de responsabilité d'entreprise. La description des mandats ci-dessous n'est pas exhaustive et ne reprend que les éléments pertinents pour le présent rapport.

Comité	Principales responsabilités ESG
Comité de révision et de gouvernance	Le <b>comité de révision et de gouvernance</b> doit se tenir au fait des pratiques exemplaires en matière d'ESG ainsi que superviser la stratégie de la Banque en matière d'ESG. Le comité a la responsabilité d'examiner périodiquement les pratiques ESG en vigueur à la Banque et de faire des recommandations pour les améliorer. Il doit s'assurer que la Banque exerce ses activités conformément à ces pratiques et à la mission commune de la Banque. Aussi, il s'assure de la compétence des administrateurs en procédant à l'évaluation de la performance et de l'efficacité du Conseil et de ses membres, et planifie la relève des administrateurs et la composition du Conseil. Ce comité veille à ce que la direction mette en place des mesures visant à favoriser le dialogue avec les parties prenantes de la Banque, notamment l'application de la <a href="#">Ligne directrice sur le dialogue avec les parties prenantes</a> . Il examine certaines déclarations de la Banque en lien avec l'ESG, notamment le Rapport sur les avancées environnementales, sociales et de gouvernance, le Cahier Inclusion et Diversité, la Déclaration des droits de la personne ainsi que le présent rapport.
Comité de gestion des risques	Le <b>comité de gestion des risques</b> a la responsabilité de s'assurer que le cadre de gestion des risques tient compte des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance afin qu'ils soient identifiés et surveillés de manière adéquate et qu'ils soient intégrés aux processus de gestion des risques en place. Le risque climatique, faisant partie intégrante de la gestion des risques de la Banque, est revu périodiquement. Ce comité surveille aussi les risques principaux et émergents qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les résultats financiers, la réputation, et la stratégie à long terme de la Banque. Il examine certaines déclarations de la Banque en lien avec l'ESG, notamment le Rapport sur les avancées pour le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC).
Comité d'audit	Le <b>comité d'audit</b> est responsable de surveiller les tendances liées aux mesures de contrôle et à l'intégration des critères environnementaux dans la divulgation de l'information financière. Une mise à jour sur la divulgation GIFCC est présentée périodiquement.



Pour en savoir plus, consulter la section [Gouvernance](#) sur [bnc.ca](#).

---

## Gouvernance (suite)

### Compétences des membres du Conseil

Afin de pouvoir adéquatement s'acquitter de ses responsabilités de supervision, de conseil et de remise en question des décisions de la direction relativement aux questions ESG, incluant celles concernant les risques climatiques, les connaissances et les compétences des administrateurs en matière de responsabilité sociale et environnementale, en gouvernance et en culture d'entreprise se retrouvent dans la matrice de compétences de la Banque. Elles sont prises en compte dans le cadre de l'équilibre des compétences du Conseil et de la planification de la succession de celui-ci.

De plus, les administrateurs assistent régulièrement, dans le cadre des réunions du Conseil ou des comités dont ils sont membres, à des exposés et des séances de formation approfondie, offerts par des représentants de la Banque ou, à l'occasion, par des consultants externes, afin de les aider à parfaire leurs connaissances dans les domaines liés à l'exercice de leurs fonctions. Au cours du dernier exercice financier, les formations suivantes ont été données en lien avec les risques climatiques et les questions ESG :

Formations données par la Banque	Participants
Mise à jour sur les émissions financées du portefeuille et sur les cibles	Comité de gestion des risques
Stratégie ESG pour les industries à forte intensité d'émissions de gaz à effet de serre	Comité de gestion des risques

Par ailleurs, la Banque encourage les administrateurs à participer à des programmes de formation offerts par divers organismes. Ainsi, les administrateurs ont également participé à des formations, des congrès et des conférences portant sur les questions liées à l'ESG et aux changements climatiques, offerts par des organismes réputés et variés.



Pour en savoir plus sur nos pratiques de gouvernance ainsi que sur les réalisations du Conseil, de même que pour obtenir la liste complète des formations offertes par la Banque, consulter la [Circulaire 2023](#) sur [bnc.ca](#).

### Dialogue avec les parties prenantes

Un dialogue constructif, ouvert et transparent avec les parties prenantes est primordial pour la Banque, car il lui permet de mieux identifier et comprendre leurs points de vue et préoccupations, et ainsi répondre adéquatement aux besoins changeants de la société. Soucieux de démontrer son engagement en ce sens, le Conseil a adopté une ligne directrice sur le dialogue avec les parties prenantes qui identifie les principales parties prenantes de la Banque et décrit comment la Banque entretient un dialogue en continu avec elles.



Pour en savoir plus, consulter la [Circulaire 2023](#) et notre [Ligne directrice sur le dialogue avec les parties prenantes](#) ainsi que le Rapport sur les avancées environnementales, sociales et de gouvernance, disponible dans la section [Responsabilité d'entreprise](#) sur [bnc.ca](#).



### Rôle de la direction

#### Groupe de travail ESG

Sous le leadership de la cheffe des Finances et première vice-présidente à la direction, Finances, et composé de plusieurs dirigeants issus de différents secteurs de la Banque, le groupe de travail ESG est une équipe multidisciplinaire qui a pour principale fonction d'élaborer et de soutenir la stratégie et les initiatives environnementales, sociales et de gouvernance de la Banque. Le groupe de travail est responsable de la mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC), des Principes bancaires responsables des Nations Unies, et des engagements de la Banque en matière de changements climatiques. Ses membres se réunissent mensuellement et le groupe de travail fait rapport au comité de révision et de gouvernance sur ses avancées et les projets ESG en cours ou à venir au minimum deux fois par année. De plus, des présentations sont faites ponctuellement aux autres comités sur des sujets d'intérêt particulier, tel que le rapport GIFCC.

#### Équipe entièrement consacrée à l'ESG

Cette équipe appuie le groupe de travail ESG dans l'élaboration de la stratégie environnementale, sociale et de gouvernance de la Banque, et assure sa mise en œuvre en collaboration avec l'ensemble des secteurs d'affaires. L'équipe ESG interagit avec le conseil d'administration et ses comités ainsi qu'avec les dirigeants et membres de la haute direction, afin de rendre compte des progrès, et elle effectue un suivi mensuel auprès du groupe de travail ESG.

L'équipe ESG entretient un dialogue constructif et constant avec l'ensemble des secteurs d'affaires de la Banque ainsi qu'avec les parties prenantes externes, afin d'améliorer les pratiques ESG de la Banque et les processus liés.

# Stratégie

La Banque reconnaît sa part d'influence dans la lutte contre les changements climatiques et travaille depuis des années pour avoir un impact positif sur ses parties prenantes. En se basant sur nos trois principes environnementaux, notre travail vise à identifier et à développer des occasions d'affaires durables, de même qu'à identifier, à gérer et à mitiger les risques liés au climat. À cet effet, la Banque est convaincue de la nécessité d'entretenir un dialogue ouvert avec ses parties prenantes afin de répondre aux demandes du marché et d'améliorer l'efficacité énergétique de ses activités opérationnelles. De ces dialogues, la Banque a ciblé des occasions d'affaires dans le secteur des énergies renouvelables, de l'investissement responsable et de l'efficacité énergétique.

Nos priorités	Nos engagements et nos actions		
<b>Tenir compte de la lutte contre les changements climatiques dans notre action économique et communautaire</b>	Réduire à zéro nos émissions de GES pour nos propres activités d'exploitation ainsi que pour les activités de financement d'ici 2050. La Banque a renforcé son engagement en se joignant à l'alliance bancaire net zéro (NZBA).	Mesurer nos émissions financées en débutant par les secteurs à haute intensité et en utilisant la méthodologie PCAF. Elles seront divulguées progressivement dans notre rapport GIFCC.	Fixer progressivement des cibles de réduction des émissions financées en utilisant des scénarios de décarbonation internationalement reconnus.
<b>Accompagner et conseiller activement nos clients dans leur transition vers une économie plus sobre en carbone</b>	Regrouper l'expertise en transition énergétique avec la création du Groupe Impact sur la durabilité en matière d'énergie et d'infrastructures, pour accompagner et conseiller activement la clientèle du secteur Entreprises dans son parcours de transition et pour lui fournir des solutions complètes.	Déployer des capitaux pour contribuer à la transition et ainsi poursuivre la croissance de notre portefeuille de prêts consacré aux énergies renouvelables à un rythme supérieur à celui des énergies non renouvelables.	Déployer une offre de produits et services pour soutenir nos clients dans leur transition et offrir des produits d'investissement alignés sur les ODD des Nations Unies.
<b>Renforcer notre capacité à évaluer et à gérer les risques climatiques</b>	Poursuivre l'évolution de nos capacités d'analyse et de test de tension pour mieux identifier, quantifier et divulguer le niveau de vulnérabilité aux risques climatiques des différentes industries et secteurs d'affaires.	Intégrer graduellement des indicateurs climatiques au cadre d'appétit pour le risque, ainsi que des critères ESG au processus d'adjudication de crédit.	Travailler en collaboration avec nos pairs, les organismes réglementaires et les organisations internationales pour améliorer le cadre de gestion et de divulgation du risque climatique.
<b>Réduire l'empreinte carbone de nos propres activités opérationnelles</b>	Réduire de 25 % les émissions de GES résultant de nos propres activités opérationnelles d'ici la fin de 2025 <sup>1</sup> .	Mettre en place des initiatives d'efficacité énergétique, incluant des politiques de voyage et d'aménagement des espaces de travail dans le nouveau siège social.	Maintenir la neutralité carbone en compensant nos émissions de GES annuelles restantes pour nos propres activités.
<b>Soutenir l'écosystème de la transition climatique incubateurs, accélérateurs, groupes de pairs, initiatives gouvernementales)</b>	Collaborer aux différents groupes liés aux Principes bancaires responsables (PRB), dont la Banque est signataire, pour aligner les stratégies sur les ODD des Nations Unies et de l'Accord de Paris.	Contribuer, avec nos pairs, à l'amélioration de la méthodologie et de la qualité de la donnée climatique par le biais de PCAF.	Participer aux travaux de l'Association des banquiers canadiens, du <i>Sustainable Finance Action Council</i> et de Finance Montréal ainsi qu'aux différentes consultations publiques (BSIF, SEC, CBCB) <sup>2</sup> .

1 Cette cible absolue vise les domaines 1, 2 et 3 (le domaine 3 inclut les déplacements d'affaires des employés et la consommation de papier dans la chaîne d'approvisionnement) avec 2019 comme année de référence. Cette cible inclut nos activités au Canada et aux États-Unis ainsi que notre filiale à Dublin, notre succursale à Londres et nos bureaux de représentation à l'étranger.

2 BSIF: Bureau du surintendant des institutions financières (Canada); SEC: *Securities and Exchange Commission*; CBCB: Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

### Identifier et évaluer les occasions liées au climat

La lutte contre les changements climatiques étant une priorité pour la Banque et ses parties prenantes, il est important de pouvoir offrir des solutions durables et adaptées. À cet effet, plusieurs initiatives ont été déployées par la Banque dans les dernières années.

#### Obligations durables<sup>1</sup>

La Banque a développé l'un des premiers cadres de référence canadiens pour des émissions d'obligations durables<sup>1</sup>, publié en 2018. Au 31 décembre 2022, le produit provenant de l'émission des obligations durables a servi au financement, par la Banque, de plus de 3,2 G\$ de projets dans le domaine du développement durable. Selon le cadre de référence, les fonds peuvent être utilisés pour financer ou refinancer en totalité ou en partie des entreprises admissibles et des projets admissibles dans les catégories suivantes : énergie renouvelable, efficacité énergétique, prévention et contrôle de la pollution, gestion durable de l'eau et des eaux résiduaires, bâtiments durables et moyens de transport à faible teneur en carbone, entre autres.

La sélection et l'évaluation des projets admissibles sont réalisées au sein de la Banque et le Comité des obligations durables a la responsabilité de l'examen et de la sélection finale des prêts et des investissements qui se qualifient comme entreprises ou projets admissibles. La Banque publie annuellement un rapport qui présente notamment le cadre de référence, l'utilisation des fonds ainsi que des exemples de projets financés.



Pour en savoir plus sur le cadre de référence des obligations durables de la Banque et voir des exemples de projets financés, consulter le Rapport sur les obligations durables disponible dans la section [Fonds propres et dette](#) sur [bnc.ca](#).

<sup>1</sup> Conformément aux Principes applicables aux obligations vertes et aux Principes applicables aux obligations sociales de l'*International Capital Markets Association* (ICMA), les obligations durables de la Banque seront allouées au financement de projets et d'organisations qui contribuent de manière crédible aux objectifs environnementaux (atténuation des changements climatiques et adaptation à ceux-ci, conservation des ressources naturelles, conservation de la biodiversité et prévention et contrôle de la pollution) ou qui cherchent à obtenir des résultats socioéconomiques positifs pour les populations cibles.

### Banque Nationale Investissements inc.

Banque Nationale Investissements inc. (BNI), une filiale en propriété exclusive de la Banque, est signataire des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies et membre de l'Association pour l'investissement responsable du Canada. Avec une des plus importantes structures d'architecture ouverte au Canada, BNI suit un processus rigoureux pour sélectionner les gestionnaires de portefeuille reconnus pour leur expertise dans chacune des catégories d'actifs. Les critères ESG sont intégrés dans les décisions d'investissement de BNI depuis janvier 2018, notamment par son processus de sélection de gestionnaires externes appelé OP4+. La supervision s'appuie sur un cycle d'examen au cours duquel l'organisation, le personnel, le processus, le portefeuille, la performance et l'intégration de critères ESG des sous-gestionnaires de portefeuille font l'objet d'une évaluation continue. Les critères d'évaluation des gestionnaires externes incluent les mesures et les objectifs de l'amélioration de l'empreinte carbone du portefeuille, et donc favorisent les gestionnaires ayant des cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Dans le cadre des analyses de l'intégration ESG des gestionnaires de portefeuille, BNI a demandé à ceux-ci de nous faire part de leurs plans climatiques. BNI a ainsi constaté que plusieurs d'entre eux sont membres de l'initiative *Net Zero Asset Managers* (NZAM) et se sont donc engagés à aligner leurs actifs sous gestion sur les objectifs d'émissions net zéro. Au total, c'est 30 % des gestionnaires de portefeuille de BNI qui ont pris cet engagement.

En 2022, BNI a bonifié sa gamme de fonds négociés en bourse (FNB) durables avec le lancement du FNB Développement durable d'obligations canadiennes à court terme BNI (NSSB), géré par AlphaFixe Capital Inc.

Les produits Développement durable de BNI investissent dans des titres alignés sur un ou plusieurs objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, dont l'ODD 7 – Énergie propre à un coût abordable et l'ODD 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques.

BNI poursuit également des chantiers de recherche en investissement responsable. L'un d'eux touche le risque climatique en gestion de portefeuille. En collaboration avec le bureau du chef des placements, nous avons amorcé le développement d'un cadre afin d'intégrer le risque climatique à l'exercice de prévision des rendements à long terme. À l'aide d'analyses de scénarios, notre objectif est de rehausser la qualité de nos prévisions en y incorporant les impacts du changement climatique et d'ainsi éclairer nos décisions en matière d'allocation stratégique des actifs. Cette recherche se poursuivra en 2023, alors que nous continuerons à affiner notre méthodologie.

Au-delà de la gestion de portefeuille, BNI vise également à répondre à un besoin croissant de la part des clients de mieux comprendre l'investissement responsable. Pour ce faire, BNI a produit plusieurs [baladodiffusions](#) et participé à des événements sur les occasions de croissance de l'investissement responsable, en plus de diffuser du contenu informatif sur son site Web.



Pour en savoir plus, consulter [bninvestissements.ca](https://bninvestissements.ca).

### Prêts verts, durables, de transition et liés à des critères de durabilité

La Banque s'est engagée à soutenir les clients dans la réalisation d'une transition juste, inclusive et équitable. Au 31 octobre 2022, le montant de financement autorisé ayant des critères de durabilité était de 5,8 milliards de dollars.

La Banque offre une gamme complète de produits de financement durable par ses activités de prêt et de souscription, avec le soutien d'une équipe dédiée de professionnels qui ont pour mission de concevoir des solutions adaptées aux caractéristiques des clients et des secteurs. Cela permet aux clients de financer des stratégies et des projets liés au développement durable, allant de l'énergie renouvelable aux immeubles carboneutres, en passant par le transport propre, en respectant des normes de pointe dans le secteur, établies par l'*International Capital Markets Association* (ICMA), les *Loan Syndications and Trading Associations* (LSTA) et les taxonomies reconnues mondialement.

Le financement durable est composé de deux familles de produits. La catégorie plus établie d'« usage du prêt » est offerte pour financer des projets de développement durable prédéterminés par des normes d'admissibilité, comme le financement vert ou bleu, le financement social et le financement de la transition. La deuxième, qui fait partie des instruments liés au développement durable, qui sont en expansion rapide, et qui est aussi appelée financement « basé sur le comportement » ou « basé sur les résultats », s'obtient par l'intégration d'objectifs ESG importants dans les modalités et conditions du financement. Une fois que les objectifs ESG préétablis ont bien été atteints, les clients peuvent profiter de conditions avantageuses pour le financement.

### Secteur immobilier

La Banque figure parmi les plus grands prêteurs au Canada pour les projets immobiliers dans le domaine des logements abordables, de l'efficacité énergétique et de l'accessibilité. En 2022, les équipes du secteur immobilier ont poursuivi le déploiement de la stratégie ESG par la mise en place de processus et d'outils pour intégrer les critères ESG dans les opérations immobilières de la Banque. L'objectif est d'accélérer cette intégration dans les prochaines années afin de réduire progressivement l'empreinte carbone des émissions financées. Des formations ont aussi été élaborées pour familiariser les directeurs de comptes avec les risques, les occasions et les tendances liés à la transition énergétique et sociale.

Afin de soutenir la clientèle du secteur immobilier dans la transition, la Banque s'est donné des objectifs d'émissions de prêts verts et d'obligations vertes. En 2022, elle a d'ailleurs accordé un prêt de transition à la carboneutralité à Quo Vadis Capital, pour la revitalisation complète du Complexe du Canal Lachine à Montréal. Le produit du prêt est destiné à des investissements technologiques pour rénover ce Complexe afin de parvenir à un profil à zéro émission nette de gaz à effet de serre. Les projets comprendront un système de chauffage, ventilation et climatisation (CVC) à haut rendement énergétique et des systèmes innovateurs d'énergie renouvelable. Ce prêt contient également un critère social, Quo Vadis Capital s'étant engagée à dépasser un seuil prédéfini de location à des groupes minoritaires choisis, comme des artistes, des PME vertes, des travailleurs autonomes et des entreprises certifiées B-Corp, en échange de modalités et conditions de financement avantageuses.

### Entreprises de technologies propres (cleantech)

Au cours du dernier exercice, le Groupe Technologie et Innovation de la Banque a poursuivi son mandat d'offrir des conseils, de l'accompagnement et des services financiers adaptés aux entreprises technologiques à croissance rapide à travers le Canada. De plus, le Groupe encourage activement le maillage entre différents acteurs de l'écosystème entrepreneurial pour promouvoir des modèles d'affaires plus durables.

En 2022, le Groupe a soutenu plusieurs entreprises de technologies propres, notamment :

#### › FLO

Un important réseau de recharge pour véhicules électriques et fournisseur de logiciels et d'équipements de recharge intelligents de premier plan en Amérique du Nord.



#### › GreenMantra Technologies

Un chef de file mondial dans le domaine du recyclage avancé. L'entreprise a recours à sa technologie pour transformer les déchets de plastique en nouveaux matériaux afin d'améliorer leur utilisation dans le domaine de la construction et des infrastructures.

#### › dcbel

Une entreprise qui a pour vocation de fournir une énergie propre, efficace, durable et accessible à tous. Parmi les solutions proposées, la Station d'énergie résidentielle qui donne à chacun le contrôle de son approvisionnement énergétique en utilisant l'énergie solaire pour recharger véhicule et domicile, en utilisant la batterie du véhicule électrique en guise de réserve de secours et en optimisant le flux d'énergie entre les panneaux solaires, le véhicule électrique, la batterie de secours et le réseau électrique.

#### › Sollum Technologies

Une entreprise qui s'inspire de la nature pour proposer aux serriculteurs une solution d'éclairage intelligent DEL qui reproduit, perfectionne et module dynamiquement tous les spectres de la lumière naturelle du soleil. La valeur qu'elle offre en ce qui a trait aux économies d'énergie, à la productivité et à la qualité supérieure des produits contribue à répondre aux besoins croissants d'une agriculture plus locale, éthique et durable.

## Stratégie (suite)

### Énergies renouvelables

À l'heure où le paysage mondial de l'énergie et des infrastructures évolue pour réduire l'impact sur l'environnement de notre production et de notre consommation d'énergie, Banque Nationale Marchés financiers (BNMF) continue d'évoluer pour mieux servir les besoins de sa clientèle et augmenter la profondeur et la qualité de notre couverture de la transition énergétique mondiale.

Au cours de l'année 2022, le Groupe Impact sur la durabilité en matière d'énergie et d'infrastructures (EiSiG) a poursuivi son travail afin de permettre à BNMF de maintenir sa position de chef de file dans l'offre de solutions de financement, fusions et acquisitions, et de gestion des risques pour les domaines des technologies propres, de l'électrification des transports, de l'énergie renouvelable et du captage du carbone dans toute l'Amérique du Nord. L'objectif de l'EiSiG est de mettre à profit l'expérience acquise pour prioriser la transition énergétique.

En date du 31 octobre 2022, la Banque a déployé 10 milliards de dollars de capital pour des projets d'énergie renouvelable en Amérique du Nord, depuis 2019.

Toujours au 31 octobre 2022, nos projets financés dans les domaines de l'éolien, du solaire, des batteries et de l'hydroélectricité représentaient plus de 7,2 milliards<sup>1</sup> de dollars de financement autorisé et 78,6% de notre portefeuille total de financement de projets liés au secteur de l'énergie (*Project Finance*).

### Finance durable

Obligations durables	3,2 G\$	Émission d'obligations durables ayant servi au financement de projets dans le domaine du développement durable, au 31 décembre 2022.
Prêts verts, durables, de transition et liés à des critères de durabilité	5,8 G\$	Montant de financement autorisé ayant des critères de durabilité, au 31 octobre 2022.
Énergies renouvelables	10 G\$	Capital déployé pour des projets d'énergie renouvelable en Amérique du Nord, depuis 2019, au 31 octobre 2022.
	7,2 G\$ <sup>1</sup>	Projets financés dans les domaines de l'éolien, du solaire, des batteries et de l'hydroélectricité, au 31 octobre 2022.

### Un programme de récompenses qui encourage l'écoresponsabilité

Dans le cadre du programme de récompenses pour les cartes de crédit de la Banque, les détenteurs de certaines cartes sont maintenant récompensés encore plus pour leurs habitudes écoresponsables. En effet, depuis septembre 2022, ils peuvent accumuler deux fois plus de points pour les recharges de véhicule aux bornes électriques.

Avec les points accumulés, les détenteurs peuvent visiter la section Écoresponsable du site de récompenses, où il est possible de compenser les émissions de gaz à effet de serre par l'achat d'unités de compensation de CO<sub>2</sub> auprès de l'organisme Coop Carbone. Cette option, offerte à la clientèle particuliers et entreprises, contribue au financement du Fonds d'électrification et de changements climatiques du Québec, qui fournit les ressources nécessaires à la mise en œuvre du plan provincial québécois sur les changements climatiques.



Pour en savoir plus sur ces initiatives, consulter la section [Écoresponsable](#) du programme de récompenses des détenteurs de cartes de crédit de la Banque Nationale sur [recompenses.bnc.ca](https://recompenses.bnc.ca).

<sup>1</sup> Incluant le montant des instruments financiers dérivés autorisés. Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est tirée d'un instrument sous-jacent ayant trait aux taux d'intérêt et de change, aux cours des titres de participation et prix des marchandises, au crédit ou aux indices. Les dérivés comprennent les contrats à terme de gré à gré et les contrats à terme normalisés, les swaps et les options. Le montant nominal du dérivé est le montant de référence en fonction duquel les paiements effectués entre les parties sont calculés. Le montant nominal lui-même ne fait habituellement pas l'objet d'un versement.



---

## Stratégie (suite)

### Prêts pour véhicules électriques et hybrides

Toujours dans l'optique d'aider les clients à réduire leur empreinte carbone et aussi d'encourager l'électrification, la Banque offre un rabais additionnel sur le financement des véhicules électriques et hybrides.

### Préparer nos clients à la transition vers l'électrification des véhicules

En janvier 2022, la Banque présentait un webinaire sur l'installation et la gestion de bornes de recharge en copropriété. S'adressant aux syndicats de copropriétés, aux gestionnaires de copropriétés ainsi qu'aux copropriétaires, la présentation visait à sensibiliser les participants à la transition vers l'électrification des véhicules et aux besoins à venir au niveau des bornes de recharge.

### Collaborer pour un avenir durable

S'inscrivant dans la continuité de ses engagements environnementaux, la Banque participe à plusieurs initiatives collectives liées au climat dont :

- › Le Partenariat pour la comptabilité financière du carbone (PCAF)
- › L'alliance bancaire Net Zéro (NZBA) des Nations Unies
- › L'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP FI)
- › La Déclaration de la place financière québécoise pour une finance durable
- › L'Association des gestionnaires de risques (RMA) – Consortium sur le climat
- › Les Principes bancaires responsables (PRB) des Nations Unies
- › L'Association des banquiers canadiens (ABC)

La participation de la Banque au sein de ces initiatives internationales et nationales couvre, entre autres, les éléments suivants :

- › Consultations publiques des organismes réglementaires auprès de différentes industries
- › Analyses de scénarios climatiques
- › Intégration des notions climatiques dans la gestion des risques
- › Suivi des principaux développements et des meilleures pratiques
- › Standardisation des méthodologies de calcul
- › Exercices de comparaison entre les pairs

La Banque participe également à différents événements d'industrie afin de faciliter la transition énergétique et promouvoir l'adoption de comportements soucieux de l'environnement. Par ailleurs, elle continue de promouvoir une gouvernance et un alignement global des divulgations sur le climat, complétés par des mesures spécifiques à l'industrie.

### Augmenter l'efficacité de nos activités opérationnelles

La Banque se distingue par les caractéristiques écoresponsables de ses bâtiments. En effet, elle a mis en place des normes d'aménagement qui s'inspirent des critères du système d'évaluation LEED et les applique systématiquement lors des projets majeurs d'investissement. Par exemple, la Banque effectue l'achat d'appareils sanitaires à faible débit d'eau, des appareils d'éclairages au DEL ainsi que des produits de finition, du mobilier et des équipements issus d'entreprises régionales, provinciales et canadiennes. Cette pratique s'étend à l'ensemble du parc immobilier au Canada.

Comme une grande partie de nos émissions provient de notre consommation d'électricité et de combustibles, l'efficacité énergétique est pour nous une priorité.

Lors de l'élaboration du plan d'action pour la réduction des émissions de GES de nos propres activités de 25 % d'ici 2025, la transition et l'efficacité énergétiques ont été de nouveau amenées au premier plan, sous différents objectifs et initiatives.

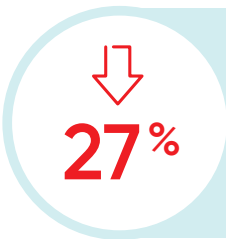
Afin d'atteindre cet objectif de réduction, nous analysons annuellement les taux d'émission et la disponibilité des sources d'énergie pour privilégier l'utilisation d'énergies renouvelables. Par exemple, pour le Québec, l'Ontario et le Manitoba, nous procédons au retrait progressif des équipements de chauffage, ventilation et climatisation (CVC) qui fonctionnent au gaz naturel afin de les remplacer par des systèmes entièrement électriques.

## Stratégie (suite)

Les mesures déjà établies ont démontré leur efficacité depuis plusieurs années. La mise en service continue et la télégestion de plus de 260 succursales au Canada, au moyen de systèmes de contrôle du bâtiment et d'une interface Web, nous permettent de cibler les bâtiments avec la plus forte consommation d'énergie. Pour ces bâtiments, nous implantons des projets de modification des systèmes ou des remises en service. Ce système d'accès à distance permet de diagnostiquer les problèmes en succursale et de donner davantage de confort aux occupants tout en réduisant les déplacements des équipes d'entretien. L'objectif est d'étendre graduellement ces pratiques à l'ensemble du parc immobilier de la Banque au Canada d'ici quelques années.

Au cours de l'exercice 2022, nos émissions de GES ont été estimées à 17 994 tonnes de CO<sub>2</sub>e, une augmentation de 29 % depuis 2021, principalement due à la reprise des activités et des déplacements d'affaires. La Banque a renouvelé son engagement d'être une entreprise carboneutre par l'achat d'unités de carbone vérifiées pour les émissions qui ne peuvent être éliminées.

En 2020, la Banque a fixé une cible pour réduire ses propres émissions de GES de 25 % d'ici la fin de 2025, avec 2019 comme année de référence. Cette cible absolue est basée sur la science et vise à contribuer à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C. Pour en savoir plus, consulter la section *Émissions de GES de nos activités opérationnelles* à la page 25 du présent rapport.



En lien avec notre cible, les émissions de GES de nos activités opérationnelles ont été estimées à 8 996 tonnes de CO<sub>2</sub>e en 2022, ce qui représente une réduction de 27 % depuis 2019.

## Approvisionnement responsable

Dans le cadre de son engagement à réduire ses impacts environnementaux et sociaux, et à saisir les occasions liées au développement durable, la Banque continue son travail sur la mise en place d'une stratégie d'approvisionnement responsable.

En 2022, nous avons déployé un plan d'action, lequel s'est concrétisé par les réalisations suivantes :

- › Création d'un réseau d'ambassadeurs en approvisionnement responsable à la Banque;
- › Publication d'un nouveau [Code de conduite des fournisseurs](#) intégrant des éléments ESG afin de mieux préciser les attentes de la Banque envers ses fournisseurs. Ce nouveau code sera intégré progressivement dans les contrats avec nos fournisseurs;
- › Mise à jour de la section [Fournisseurs](#) sur bnc.ca : deux critères de sélection des fournisseurs liés aux principes ESG et aux valeurs de la Banque ont été ajoutés;
- › Consultation des secteurs d'affaires pour mesurer leur niveau de connaissance en approvisionnement responsable et évaluer leurs processus, afin de préparer l'intégration de critères ESG additionnels dans le choix des fournisseurs;
- › Identification de l'ensemble des parties prenantes de la Banque liées à l'approvisionnement responsable, leur niveau d'intérêt et leur niveau d'impact, afin de préciser notre stratégie d'approvisionnement responsable;

- › Déploiement d'une formation en approvisionnement responsable offerte aux conseillers chargés de la négociation avec les fournisseurs;
- › Mise en place d'indicateurs de suivi associés au plan d'action.

Guidés par l'atteinte des critères de certification LEED et WELL, nous avons poursuivi la construction de l'édifice de notre nouveau siège social. La part des composants et des biens mobiliers acquis à des fins d'aménagement intérieur auprès de fournisseurs locaux du Québec et du Canada s'élève à 80 % en date du 31 octobre 2022.

À la lumière des principes ESG de la Banque, les objectifs de sa stratégie d'approvisionnement responsable demeurent les suivants :

- › Avoir un dialogue en continu avec nos fournisseurs;
- › Travailler ensemble dans la transition vers une approche plus durable.

# Gestion des risques

Les équipes de gestion des risques sont responsables des quatre principales dimensions de risque importants pour notre organisation, soit l'identification et l'évaluation, la quantification, la gestion et la reddition des risques. L'évolution de notre cadre de gestion des risques se poursuit afin d'inclure le risque climatique et de saisir toutes les occasions d'améliorer nos processus de surveillance des canaux de transmission par lesquels les facteurs de risque climatique ont un impact sur les principaux risques de notre taxonomie<sup>1</sup>. L'évaluation des risques liés au climat sur nos divers portefeuilles et les résultats de nos analyses de scénarios guident notre priorisation de l'intégration des risques climatiques dans nos politiques et processus globaux de gestion des risques.

Le risque climatique représente la possibilité que des enjeux liés au climat entraînent, à court (moins de trois ans), moyen (trois à dix ans) et long (plus de dix ans) terme, une perte de valeur financière pour la Banque, ou affectent ses activités. Les impacts du risque climatique peuvent également se traduire par une exposition accrue aux risques stratégiques, de réputation et de non-conformité à la réglementation, advenant une réponse de la Banque jugée inadéquate, ou le non-respect de ses engagements. La Banque est exposée à ce risque de manière directe par ses propres activités et de manière indirecte par les activités de ses clients.

L'évaluation et l'atténuation du risque climatique font partie intégrante du cadre de gestion des risques de la Banque. Ce cadre est composé des quatre principales dimensions de risque à l'échelle de l'entreprise. Les enjeux climatiques font partie de notre processus décisionnel et ils sont désormais intégrés à la stratégie. La prise en compte de ce risque peut même constituer un atout non négligeable dans certaines transactions de financement ou d'investissement, et elle contribue à promouvoir des pratiques exemplaires auprès des parties prenantes de la Banque.

## Évolution du cadre de gestion du risque climatique

	Comment	Statut d'avancement
<b>Identification et évaluation</b> Les risques physiques et de transition liés au climat sont identifiés et intégrés dans le processus d'identification des risques de la Banque	› Évaluer l'importance relative des impacts	› Déployé et divulgué › Amélioration en continu
	› Cartographier les impacts	› Déployé et divulgué › Amélioration en continu
<b>Quantification</b> La quantification des expositions aux risques climatiques est effectuée et communiquée pour permettre de définir l'appétit pour le risque	› Développer des analyses de scénarios climatiques et des tests de résistance pertinents	› Déployé et intégré à nos processus › Amélioration en continu
	› Intégrer les risques climatiques à nos modèles d'évaluation des risques	› À développer
	› Définir des indicateurs de risque climatique	› Déployé et divulgué › Amélioration en continu
	› Définir des indicateurs d'appétit pour les risques climatiques	› Déployé et divulgué › Amélioration en continu
<b>Gestion</b> Les processus de gestion et de contrôle garantissent que les risques climatiques importants sont identifiés, mesurés, surveillés et signalés en temps opportun	› Développer la capacité et l'expertise à travers toutes les lignes de défense de la Banque	› Amélioration en continu
	› Mise en place de contrôles	› À développer
<b>Reddition</b> Les principales considérations relatives aux risques climatiques sont incluses dans les rapports internes et externes	› Divulgaration interne	› Déployé › Amélioration en continu
	› Divulgaration externe	› Déployé › Amélioration en continu

<sup>1</sup> Dans le cours normal de ses activités, la Banque est exposée aux principaux risques financiers et non financiers suivants : crédit, marché, liquidité et financement, opérationnel, conformité, réputation et stratégique. Pour en savoir plus, consulter la section *Gestion des risques* à la page 70 du [Rapport annuel 2022](#) de la Banque.

## Identification et évaluation des risques liés au climat

On définit les risques climatiques selon deux types. Les **risques physiques** représentent les impacts potentiels de la multiplication et de l'intensification des épisodes climatiques extrêmes ou des changements chroniques dans les conditions météorologiques sur les actifs physiques, les infrastructures, la chaîne de valeur, etc. Les risques physiques peuvent être aigus (un événement météorologique extrême) ou chroniques (un changement dans l'environnement). La résultante est qu'ils augmentent la fréquence et la gravité des incendies de forêt, des inondations, des événements éoliens et de l'élévation du niveau de la mer, entre autres. Les **risques de transition** englobent, quant à eux, les impacts potentiels de l'évolution vers une économie à faibles émissions de carbone, tels que des changements technologiques, des orientations politiques ou publiques visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre par le biais de taxes ou d'incitatifs, de même que des changements réglementaires visant à encadrer et à promouvoir une telle économie. Ces mesures ont un effet sur l'économie ainsi que sur des secteurs d'activité et des portefeuilles spécifiques.

Certains de ces risques auront des impacts attendus plus importants sur une plus longue période (ex., changements dans les préférences de marchés ou augmentation du niveau de la température mondiale). En revanche, certains risques (ex. : taxes sur le carbone ou événements météorologiques aigus) peuvent avoir un impact à plus court terme et des impacts à long terme moins certains. Malgré le fait que la plupart de nos activités de financement et d'investissement sont à court ou moyen terme, nous en avons également qui s'étendent sur de plus longues périodes. Par conséquent, nous croyons qu'il est important d'identifier, d'évaluer et de gérer les risques physiques et de transition sur ces différents horizons temporels.

## Gestion des risques (suite)

La Banque est consciente qu'elle a un rôle mobilisateur à jouer en matière de changements climatiques, étant donné les impacts qu'auront ceux-ci sur nos clients, nos activités et la société. À cette fin, nous avons adopté un cadre pour évaluer, atténuer et gérer les risques connexes liés au portefeuille et aux transactions individuelles.

Voici des exemples d'intégration du risque climatique aux principaux risques actuels identifiés dans notre cadre de gestion des risques.

### Risque de crédit

Le principal risque encouru par une institution financière est le risque de crédit. Il dépend particulièrement de la qualité du portefeuille de prêts et de la capacité des clients à rembourser leur dette. La Banque est principalement exposée à ce risque par ses activités de prêteur.

Les impacts des risques climatiques sur le risque de crédit peuvent se traduire ainsi :

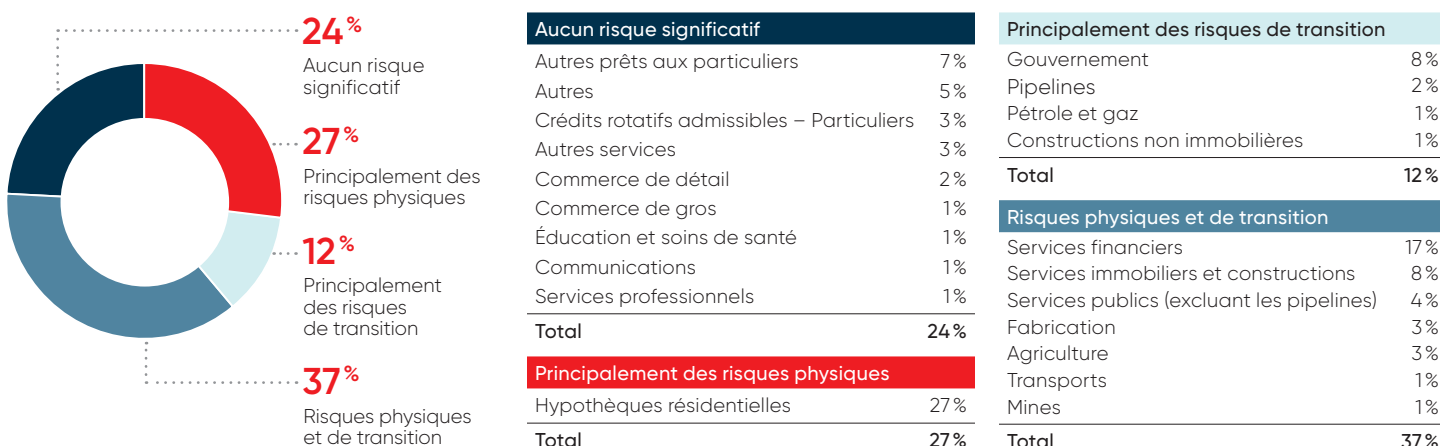
- › Risques physiques – diminution de la capacité de remboursement ou de la valeur de la sûreté.
- › Risques de transition – impacts financiers liés aux changements dans les lois et politiques, la technologie, ou le marché tels que la diminution des revenus, l'augmentation des coûts de fonctionnement, les changements dans les préférences des consommateurs, le développement de nouvelles technologies et les taxes sur les émissions de carbone.

L'exposition de la Banque au risque de crédit lié au climat est évaluée à travers différents mécanismes de contrôle et de surveillance. Par exemple, des analyses de vulnérabilité aux

risques physiques et de transition du portefeuille de prêts sont effectuées pour l'ensemble des activités de financement, et ce, afin d'avoir une meilleure visibilité de l'exposition à ces risques. De plus, le risque de concentration du portefeuille de prêts est évalué périodiquement afin de s'assurer qu'il n'y a pas d'impact significatif lié au climat. Une matrice croisant les risques physiques et de transition par secteur d'activité et par industrie est utilisée depuis quelques années déjà, ce qui permet au secteur de Gestion des risques d'avoir une meilleure vision des secteurs du portefeuille de prêts les plus touchés en ce qui concerne les risques liés au climat.

Ces diverses initiatives ont permis un alignement des priorités en plus de prendre des mesures concrètes dans le processus de révision des limites sectorielles, chaque secteur d'activité ou industrie ayant maintenant une section ESG détaillant les risques climatiques (incluant une évaluation des risques physiques et de transition). Le secteur de Gestion des risques surveille de près l'évolution des tendances et des méthodologies de calcul, et participe activement aux divers groupes de discussion de l'industrie.

### Vulnérabilité du portefeuille de prêts aux risques climatiques au 31 octobre 2022<sup>1</sup>



<sup>1</sup> Les expositions sont calculées comme étant les montants totaux d'exposition au risque de crédit et incluent les montants utilisés, les engagements inutilisés et les autres éléments hors bilan tels que présentés dans le [Rapport annuel 2022](#) à la page 83. La distribution des industries est identique à celle présentée dans nos rapports financiers : [Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3](#) à la page 21.



Pour en savoir plus sur la gestion du portefeuille par secteur, consulter la section *Gestion du portefeuille de prêts* à la page 24.

---

## Gestion des risques (suite)

### Risque de marché

Le risque de marché est le risque de pertes liées à la variation des prix de marché. Le risque de marché provient d'un certain nombre de facteurs, notamment des modifications des variables de marché telles que les taux d'intérêt, les écarts de crédit, les taux de change, les cours des actions, les prix des produits de base et les volatilités implicites.

Les impacts du risque climatique sur le risque de marché peuvent se traduire ainsi :

- › Risques physiques – événements météorologiques importants provoquant une variabilité de la production du secteur d'activité primaire qui pourrait conduire à la volatilité des prix des matières premières.
- › Risques de transition – en raison d'une réglementation resserrée, fluctuations de la demande de produits ou de services dans des secteurs d'activité à forte intensité de carbone, pouvant impacter les variables de marché, tels les prix des actions et des matières premières.

Dans le processus actuel de gestion du risque de marché, la Banque a recours à diverses mesures de risque pour estimer l'ampleur des pertes pouvant être subies dans des scénarios plus ou moins pessimistes et sur des horizons à court et à long terme. Par exemple, le cadre de simulations de crise est composé d'un large éventail de scénarios chocs conçus pour être prospectifs face aux tensions potentielles sur les marchés, ou bien qui sont spécifiques à des classes d'actifs comme l'augmentation ou la diminution des prix des produits de base.

La Banque continuera de surveiller et d'adapter les diverses mesures de risque de marché afin que celles-ci reflètent la volatilité et autres dynamiques de marché qui pourraient survenir en raison des risques climatiques.

### Risque opérationnel

Le risque opérationnel représente le risque de subir une perte résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des ressources humaines et matérielles, à des processus, à la technologie ou à des événements externes. Le risque opérationnel est présent dans toutes les activités de la Banque.

Les impacts des risques climatiques sur le risque opérationnel peuvent se traduire ainsi :

- › Risques physiques – impacts d'événements climatiques sur les immobilisations, les employés et les tiers pouvant affecter la continuité de nos activités.
- › Risques de transition – impacts des changements suivant l'adoption d'une taxe carbone.

En effet, l'imposition ou l'augmentation des taxes sur le carbone augmentera probablement le coût d'exploitation de l'énergie dans certaines régions où nous exerçons nos

activités. Ainsi, ces taxes pourraient augmenter les coûts opérationnels de la Banque découlant principalement de la consommation énergétique de ses bâtiments, mais également des déplacements professionnels des employés de la Banque.

### Risque de réputation

Le risque de réputation représente la possibilité qu'une activité ou une pratique de la Banque soit jugée de manière négative par le public – que ce jugement soit fondé ou non – et que cela puisse porter atteinte à la perception, à l'image ou aux marques de commerce de la Banque, ce qui pourrait entraîner des poursuites ou des pertes de revenus.

Les impacts des risques climatiques sur le risque de réputation peuvent se traduire ainsi :

- › Risques physiques – impacts d'une perception négative de la gestion des risques climatiques à même nos activités.
- › Risques de transition – impacts d'une perception négative liée au financement de certains secteurs d'activité, au degré d'engagement de la Banque envers les changements climatiques, ou à l'avancement de sa stratégie.

La Banque reconnaît que la manière dont elle aborde les changements climatiques peut avoir une incidence sur sa réputation et, par conséquent, sur ses activités. Alors que la conscience et la sensibilité des parties prenantes aux risques liés au climat continuent de croître, il devient de plus en plus important pour la Banque de réagir de manière réfléchie et délibérée.

Nous devons comprendre et traiter les impacts potentiels des changements climatiques sur nos clients et nos activités, demeurer transparents dans nos pratiques et examiner les pratiques commerciales durables de nos tiers. Nous visons à suivre les normes de responsabilité d'entreprise les plus rigoureuses tout en ayant un impact positif sur nos parties prenantes qui ont des intérêts et des préoccupations en constante évolution en ce qui concerne les changements climatiques et les autres enjeux environnementaux. L'objectif est que nous puissions être plus proactifs et stratégiques dans nos communications et nos actions.

À ce titre et depuis plusieurs années déjà, notre risque de réputation face à nos engagements en matière de développement durable (incluant le climat) est surveillé, mesuré et rapporté sur une base trimestrielle. Les résultats sont présentés dans le tableau de bord de risque de réputation destiné à la haute direction et au comité de gestion des risques du Conseil.

Pour ce qui est des autres grandes familles de risque identifiées, l'analyse et l'intégration des risques climatiques seront faites de manière progressive tel que prévu dans notre plan de déploiement.



# Quantification des risques liés au climat

La Banque reconnaît l'importance de quantifier les risques liés au climat. Pour ce faire, elle surveille proactivement l'ensemble des risques et l'exposition aux risques liés au climat des secteurs par rapport à son appétit et aux limites établies. Les risques principaux et les risques émergents sont ceux qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les résultats financiers, la réputation ou encore le modèle d'affaires et la stratégie à long terme de la Banque. On parle notamment des risques de crédit, de marché et de liquidité, des risques opérationnels et des risques liés à l'ESG, dont ceux liés au climat. Diverses analyses de scénarios climatiques et tests de résistance pertinents sont donc effectués afin de soutenir la quantification de l'impact des risques climatiques sur nos principaux risques.

## Analyse de scénarios climatiques

L'analyse de scénarios climatiques est un outil important et pertinent pour évaluer une variété d'impacts découlant d'événements potentiellement graves sur les activités de la Banque. Cet outil aide à définir l'appétit pour le risque, les limites d'exposition et la planification des activités. Plus précisément, il permet de mieux comprendre le profil de risque de la Banque et contribue à éclairer la prise de décision et les stratégies d'atténuation.

Bien que la Banque procède à des tests de tension dans l'évaluation de sa sensibilité aux situations de crises dans certains secteurs et certains portefeuilles clés, l'utilisation des scénarios pour évaluer les risques climatiques des portefeuilles de prêts est encore une application relativement récente et l'utilisation traditionnelle des outils habituels diffère de plusieurs manières. En effet, un travail approfondi est nécessaire pour traduire les changements des risques climatiques en résultats macroéconomiques et financiers, qui sont généralement utilisés pour les tests de résistance ou l'analyse de scénarios.

Dans le but d'affiner sa stratégie et son niveau de résilience face aux risques climatiques, la Banque effectue, depuis maintenant deux ans, des analyses d'impacts des risques physiques et de transition sur son portefeuille de prêts, à partir de différents scénarios climatiques. Ces analyses permettent également de déterminer l'impact sur l'économie et les risques financiers pouvant affecter nos actifs, selon les différents scénarios. Dans le cas de notre portefeuille de prêts par exemple, ces impacts financiers peuvent ensuite être utilisés pour produire des estimations de pertes attendues (PA) des portefeuilles, des probabilités de défaut (PD) et des pertes en cas de défaut (PCD) pour chaque scénario étudié.

Pour notre deuxième année d'analyse de scénarios climatiques, la Banque a fait évoluer son programme de tests en utilisant à nouveau les scénarios climatiques recommandés par le Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS)<sup>1</sup>.

Pour l'évaluation de 2022, nous avons choisi de tester les trois mêmes scénarios que l'année dernière pour le risque de transition. De plus, afin de tester les limites des résultats, nous avons également ajouté une analyse séparée avec les trois modèles d'évaluation intégrés (IAM) utilisés par le NGFS pour déterminer avec quel modèle nous allions tester les scénarios. Cette année encore, nous sommes d'avis que les scénarios sélectionnés représentent les situations les plus susceptibles de se réaliser. Nous avons de nouveau fait réviser les hypothèses macroéconomiques de ces scénarios par notre équipe d'études économiques. Enfin, nous avons également exercé une vigie des divers exercices réglementaires au niveau international pour guider nos travaux.

## Analyse des trois modèles d'évaluation intégrés (IAM)

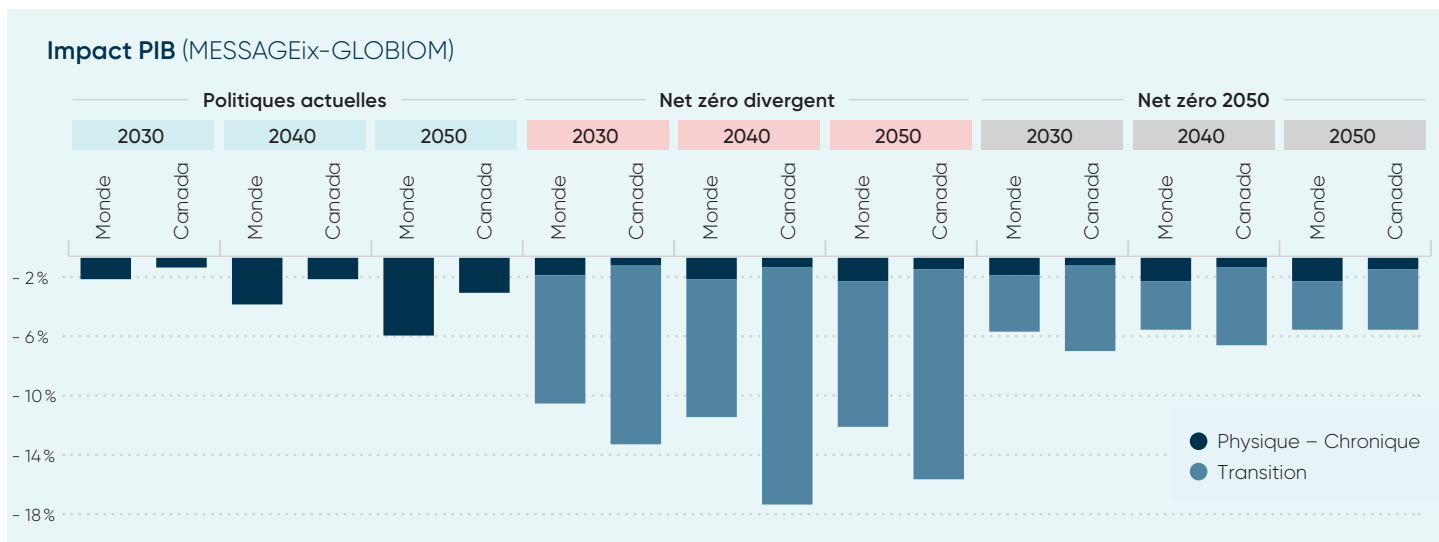
Dans les différents modèles d'évaluation intégrés utilisés par le NGFS, nous avons constaté la disparité des impacts du produit intérieur brut (PIB). Selon ces modèles, nous pouvons remarquer que pour le Canada, les impacts économiques de la transition énergétique sont beaucoup plus importants que dans le reste du monde et inversement, l'économie canadienne serait moins exposée au risque physique.

Bien que nous prévoyions aussi tester périodiquement les impacts du risque physique dans nos évaluations des risques liés aux changements climatiques, nous croyons qu'il serait préférable de prioriser les efforts pour mieux comprendre les impacts que le risque de transition pourrait avoir sur les actifs de la Banque dans les années à venir, considérant le fait que la majorité de nos actifs sont détenus au Canada.

<sup>1</sup> <https://www.ngfs.net/ngfs-scenarios-portal/explore>

## Gestion des risques (suite)

Pour l'exercice 2022, nous avons sélectionné le modèle (IAM) du MESSAGEix-GLOBIOM qui semblait avoir les hypothèses les plus conservatrices. Le graphique ci-dessous montre les variations de PIB en pourcentage de trois différents scénarios, par rapport à un scénario de référence qui ne tient pas compte des risques climatiques.



### Détails des scénarios utilisés et résultats de l'exercice 2022

Scénario	Cible	Risques physiques	Risques de transition	Ambition climatique	Ajustements aux politiques actuelles	Changements technologiques	Utilisation de captage du dioxyde de carbone	Variation des politiques régionales	Prix du carbone estimé en 2050	Impacts financiers sur la dotation aux pertes de crédit <sup>1</sup> liés au risque de transition
Transition ordonnée – Net zéro 2050	0°C en 2050	Faibles	Moyens	1,4°C	Immédiats et sans difficultés	Changements rapides	Utilisation modérée	Variation modérée	822 \$ US/t CO <sub>2</sub> e	Impacts financiers faibles Aucune perte de crédit importante
Transition désordonnée – Net zéro divergent	0°C en 2050	Faibles	Élevés	1,4°C	Immédiats mais décalés	Changements rapides	Utilisation faible	Variation modérée	2 227 \$ US/t CO <sub>2</sub> e	Impact financier modéré
Transition surchauffe – Politiques actuelles	Aucune	Élevés	Faibles	3,0°C	Aucun – Conservation des politiques actuelles	Changements lents	Utilisation faible	Variation faible	115 \$ US/t CO <sub>2</sub> e	Impact financier très faible

À la suite de nos deux premiers exercices d'analyse de scénarios, l'un de nos constats est que bien qu'une transition vers une économie nette zéro offre des occasions à certains segments de notre portefeuille, celles-ci ne suffisent pas à compenser l'impact négatif sur la dotation aux pertes de crédit découlant des segments à haut risque de transition.

1 Considérant l'hypothèse d'un portefeuille de prêts statique et une projection des impacts sur un horizon de 25 ans.

## Gestion des risques (suite)

### Méthodologie et résultats

À partir des indicateurs macroéconomiques des trois scénarios de NGFS sélectionnés, nous avons de nouveau appliqué le processus d'évaluation existant pour quantifier l'impact sur les pertes de crédit attendues. De plus, nous avons catégorisé les impacts des risques climatiques sur les paramètres de risques tels que la probabilité de défaut, en appliquant la matrice de vulnérabilité du portefeuille de prêts aux risques climatiques à la page 19.

Les résultats de ces diverses analyses seront présentés en continu aux principaux comités de gouvernance de risque, dont le comité de gestion des modèles, le comité de gestion intégrée des risques, et également au groupe de travail ESG. Les résultats obtenus serviront à déterminer notre exposition potentielle aux risques climatiques en vue d'éventuelles intégrations dans les processus de gestion des risques ainsi qu'en préparation aux exigences réglementaires à venir.

Au cours des prochaines années, nous allons continuer de développer et d'approfondir notre expertise d'analyse de scénarios de risques climatiques, en combinant les analyses au niveau sectoriel (par classe d'actifs) aux analyses de portefeuille (par type de prêts). Également, dans le but de couvrir un plus large éventail de risques et d'occasions d'affaires, nous comptons poursuivre l'utilisation de multiples scénarios de réchauffement climatique afin d'avoir une couverture des risques plus large et de permettre aux dirigeants de la Banque d'avoir une meilleure compréhension des impacts potentiels lorsque vient le temps de choisir des orientations stratégiques. Pour le moment, nous comptons prioriser les secteurs ayant la plus grande exposition aux émissions de gaz à effet de serre ou ceux qui pourraient être affectés par les mesures transitoires notamment : pétrole et gaz, services publics, transport, services immobiliers et construction et industries lourdes.

La Banque reconnaît que les changements climatiques peuvent avoir des incidences sur son processus de planification financière. En conséquence, le programme d'analyse de scénarios continuera d'être renforcé afin de prendre en compte les impacts climatiques sur l'analyse de ses revenus et de ses charges d'exploitation, ses placements et investissements, la répartition de son capital, les acquisitions ou cessions potentielles ainsi que son accès au capital, entre autres choses. Les résultats produits pourront également servir à nourrir et à faire évoluer le cadre d'appétit du risque de la Banque.

La Banque s'engage à poursuivre ses efforts pour développer un processus de simulation toujours plus robuste afin de mieux comprendre et mesurer les risques climatiques suivant les recommandations du GIFCC, les meilleures pratiques de l'industrie et l'évolution des exigences réglementaires. De plus, elle continue son travail d'influence auprès de ses parties prenantes sur leurs propres mesures d'adaptation aux changements climatiques, afin de réduire les impacts potentiels.

Également, dans le but d'améliorer son engagement envers le GIFCC, de mieux intégrer les risques climatiques à sa structure de gestion des risques, de les mitiger adéquatement

et de faire évoluer sa stratégie, la Banque continue d'évaluer notamment les éléments suivants :

- › Introduction de scénarios économiques axés sur le climat dans les plateformes actuelles de tests de tension
- › Utilisation de facteurs climatiques dans les intrants des modèles de risque actuels
- › Optimisation des programmes existants :
  - Plans de continuité des affaires
  - Programme de gestion des risques opérationnels
  - Programme de gestion des risques de catastrophe

Ainsi, en 2022, dans le cadre de la gestion du risque opérationnel et du plan de continuité des affaires, un exercice d'analyse de risque basé sur un scénario de catastrophe a été piloté par l'équipe de gestion intégrée des risques.

Ce scénario repose sur une hypothèse d'inondation brusque et abondante dans la région du grand Montréal (incluant Laval, la Rive-Sud et la Rive-Nord). Ainsi, à travers cette analyse de scénario, la Banque intègre les risques climatiques dans la gestion des risques inhérents à la conduite de ses affaires.

Pour débiter, la Banque a analysé et estimé l'impact de ce scénario sur les risques liés à ses activités. Le risque opérationnel a été quantifié en premier lieu considérant la nature de la catastrophe. Les éléments d'atténuation dont la Banque s'est dotée dans la conduite de ses affaires (couverture d'assurance, plan de continuité des affaires, structure de gestion des crises) ont également été considérés. En effet, un épisode climatique abrupte de cette envergure donnerait lieu au déclenchement du plan de continuité des affaires et de gestion de crise de la Banque. Pour ce faire, les éléments suivants du plan de continuité des affaires ont été testés :

- › Disponibilité des sites et accès aux sites d'activité ou de continuité (succursales et sites corporatifs)
- › Risque d'indisponibilité de ressources humaines sur une longue période (ressources clés de la continuité)
- › Risque lié à la continuité des activités des tiers (résilience des tiers prenant en charge les processus clés)
- › Risque technologique (disponibilité des services informatiques essentiels et des systèmes clés)

La Banque a également évalué le risque de crédit pouvant résulter de ce scénario. Elle a estimé les effets directs et indirects à travers ses expositions les plus vulnérables à ce type de catastrophe naturelle. Ce faisant et selon le profil géographique du scénario, cette analyse couvre environ 28% du portefeuille de prêts total de la Banque dont uniquement 9% se serait retrouvé avec une possibilité d'inondation. Pour ces expositions, une estimation des pertes de crédit attendues a été effectuée. La Banque a également considéré les impacts sur les risques de liquidité et de marché ainsi que sur ses revenus.

En conclusion, les résultats présentés à la direction ont démontré la résilience de la Banque, avec des plans et une structure de gestion de crise qui la rend agile face à une inondation de cette amplitude et un impact limité sur la capitalisation de la Banque qui proviendrait majoritairement des pertes de crédit.

### Gestion des risques liés au climat

Nos actions visent la mise en place de stratégies et de politiques qui tiennent compte des risques climatiques. Nous nous efforçons de rester à l'affût des meilleures pratiques, ainsi que d'accompagner et de conseiller nos clients dans leur transition vers une économie faible en carbone. Dans cette optique, nous continuons nos démarches de formation sur la gestion du risque climatique à travers l'organisation, particulièrement avec les personnes de première ligne ayant un contact direct avec la clientèle.

Au cours des dernières années, la Banque a bonifié ses engagements environnementaux et a également officialisé sa position de ne pas offrir ni consentir de nouveaux financements aux fins de l'exploration, de l'exploitation ou de la production de pétrole et de gaz dans l'Arctique, compte tenu de l'attrait que pourrait exercer cette région au cours des prochaines décennies et de la fragilité de ce milieu. La Banque a aussi confirmé sa pratique de ne pas financer les nouvelles activités d'extraction ou de traitement du charbon à des fins thermiques.

De plus, l'évolution rapide des environnements économiques, réglementaires, technologiques et de marché peut avoir une incidence sur certaines activités ou sur l'ensemble de la Banque. Bien que la Banque souhaite tout mettre en œuvre pour mitiger les risques liés aux changements climatiques et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, elle ne peut prévoir l'efficacité des stratégies climatiques dirigées par les gouvernements et les changements réglementaires mis de l'avant, ni assumer la responsabilité d'atteindre les objectifs fixés aux termes de ces stratégies et changements. La Banque continue de suivre de près les développements à ce sujet et poursuit la mise en place de son cadre de gestion des risques associés aux changements climatiques.

#### Gestion du portefeuille de prêts

Le risque climatique correspond aux impacts sur le risque de crédit liés à la transition énergétique et à des événements météorologiques extrêmes. Ultimement, le risque climatique pourrait conduire à la fois à des probabilités de défaut plus élevées et à des pertes de crédit plus élevées en cas de défaut des contreparties. Dans ce contexte, le cadre de gestion des risques a été élargi pour inclure de nouvelles mesures afin d'identifier, d'évaluer, de contrôler et de surveiller ce risque. À cet effet, la Banque a développé et met en œuvre progressivement un processus d'évaluation et de quantification des impacts des changements climatiques sur ses portefeuilles, sa stratégie et ses résultats.

Cette intégration se fait sous forme de vérification diligente, notamment dans le cadre du processus d'octroi de crédit. Durant les deux dernières années, nous avons priorisé les secteurs d'activité générant le plus d'émissions de gaz à effet de serre, en considérant les montants d'engagements mis à leur disposition. Les secteurs identifiés incluent ceux du pétrole et gaz, des services publics, du transport, des services immobiliers, des industries lourdes, etc. Le cadre d'analyse du risque ESG prévoit notamment la collecte d'informations sur l'empreinte carbone, une classification face aux risques climatiques (physiques et de transition) selon le secteur d'activité et l'industrie, ainsi que les notes des agences de notation ESG. Pour les clients œuvrant au sein des industries identifiées, leur positionnement stratégique et l'existence d'un plan de transition énergétique (engagements, cibles de réduction, diversification des activités) font partie des différents sujets abordés, au moins une fois par année, dans le cadre du processus d'octroi de crédit ou de renouvellement. Plusieurs autres critères sont pris en considération, notamment la gestion des déchets, les normes du travail, la gouvernance

d'entreprise, la responsabilité associée aux produits et les politiques en matière de droits de la personne.

À compter du printemps 2023 et conformément à l'exécution de notre plan de déploiement du risque ESG, nous allons systématiser la collecte d'informations ESG à tout le portefeuille des grandes entreprises (incluant les financements de projets). Cela nous permettra d'avoir un impact encore plus grand et de soutenir efficacement nos clients dans leur transition énergétique, tout en bonifiant nos propres capacités d'analyse des risques climatiques (scénario, vulnérabilité et modélisation).

Afin d'assurer une saine gestion du risque de crédit, chaque décision d'octroi de crédit relève d'instances différentes au sein des équipes de Gestion des risques et de la direction, indépendantes des secteurs d'affaires, selon l'envergure et le degré de risque de l'opération de crédit envisagée. Les pouvoirs décisionnels à cet égard sont déterminés conformément à la délégation de pouvoirs stipulée dans la politique de gestion du risque de crédit. Les crédits d'envergure ou représentant un niveau de risque plus élevé pour la Banque sont approuvés par un membre d'un niveau hiérarchique supérieur. Le Comité des risques globaux, composé de membres de la haute direction, approuve et surveille tous les crédits d'envergure, incluant le volet sur les risques climatiques. Les demandes de crédit dépassant les latitudes de la direction sont soumises à l'approbation du comité de gestion des risques du Conseil.

La Banque travaille également en collaboration avec divers partenaires de l'industrie pour identifier et mettre en place de saines pratiques de gestion qui visent à promouvoir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

### Reddition des risques liés au climat

L'identification, la quantification et la gestion des risques climatiques font partie de nos divulgations internes et externes. Les informations incluses dans des rapports internes sont présentées à la haute direction, à des comités exécutifs et au comité de gestion des risques du Conseil suivant la gouvernance établie. Une reddition externe est également effectuée pour informer nos parties prenantes de l'avancement de nos travaux sur la gestion des risques climatiques.

# Mesures et cibles

Afin de mieux comprendre et de constamment réduire les répercussions de ses activités sur l'environnement, la Banque a mis en œuvre différentes mesures et cibles visant à réduire ses émissions de GES.

Mesures	Données au 31 octobre 2022	Cibles
<b>Liées aux activités opérationnelles</b>		
Atteindre la carboneutralité	Atteinte	Maintenir la carboneutralité
Émissions de GES de nos propres activités	8 996 tonnes de CO <sub>2</sub> e	Réduire de 25 % d'ici la fin de 2025 <sup>1</sup>
<b>Liées aux activités de financement et d'investissement</b>		
Émissions de GES de nos activités de financement et d'investissement	Cible intermédiaire de réduction pour le sous-secteur des producteurs de pétrole et gaz	Zéro émission nette d'ici 2050
Faire croître le portefeuille de prêts liés aux énergies renouvelables à un rythme supérieur au portefeuille de prêts liés aux énergies non renouvelables	Croissance du portefeuille de prêts liés aux énergies renouvelables de 26 % et diminution du portefeuille de prêts liés aux énergies non renouvelables de 29 % depuis le 31 janvier 2019	Faire croître le portefeuille de prêts liés aux énergies renouvelables à un rythme supérieur au portefeuille de prêts liés aux énergies non renouvelables à moyen et à long terme
Obligations durables	Environ 70 % de 3,2 G\$ émis a été alloué à des projets d'énergies renouvelables <sup>2</sup>	Rester à l'affût des occasions d'affaires

<sup>1</sup> Cette cible absolue vise les domaines 1, 2 et 3 (le domaine 3 inclut les déplacements d'affaires des employés et la consommation de papier dans la chaîne d'approvisionnement) avec 2019 comme année de référence. Cette cible inclut nos activités au Canada et aux États-Unis, ainsi que celles de notre filiale à Dublin, notre succursale à Londres et nos bureaux de représentation à l'étranger.

<sup>2</sup> Au 31 décembre 2022.

## Émissions de GES de nos activités opérationnelles

Depuis 2008, la Banque calcule son empreinte carbone annuellement et la divulgue dans le cadre du CDP.

Au cours des dernières années, la Banque a mis en place plusieurs initiatives permettant d'améliorer son efficacité énergétique et de réduire les déchets dans ses immeubles.

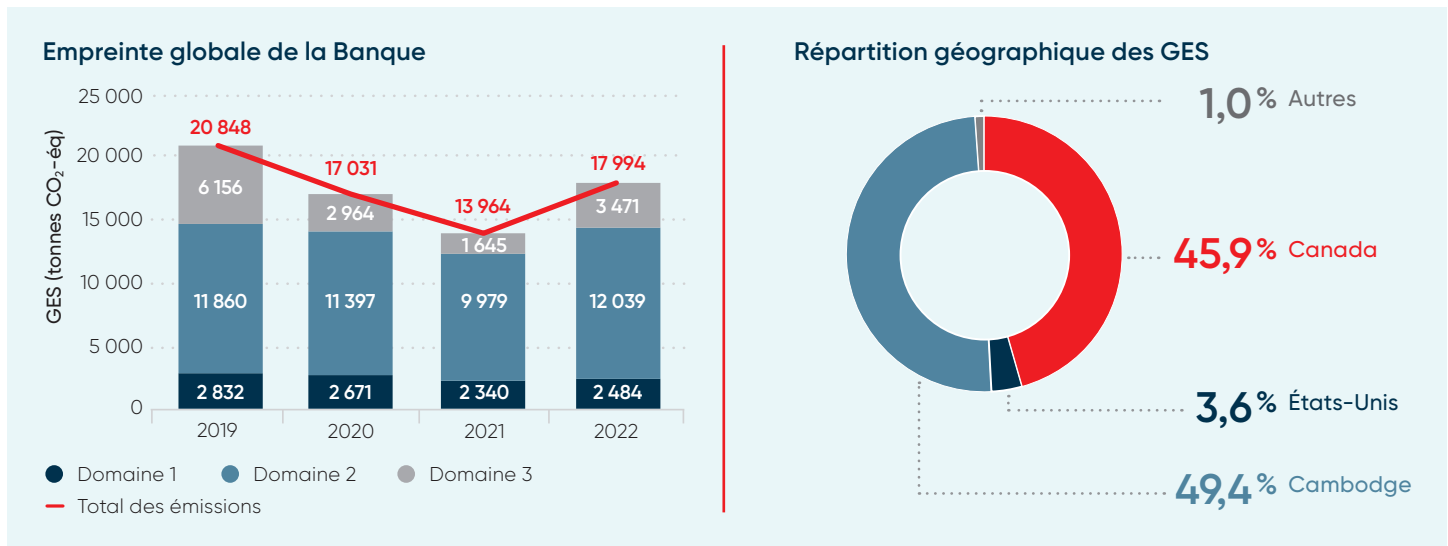
En voici quelques-unes :

- › Installation de bornes de recharge pour voiture électrique dans nos succursales ainsi que dans notre prochain siège social
- › Mise en place d'un système novateur de gestion de la consommation énergétique dans plus de 260 succursales au Canada
- › Application des critères du système d'évaluation LEED à plusieurs de nos immeubles actuels
- › Construction d'un nouveau siège social visant l'atteinte des normes LEED v4 Or et optimisation des espaces de bureau actuels
- › Fin de l'achat de bouteilles d'eau à usage unique auprès de nos fournisseurs

Avec la contribution des employés, la Banque a lancé plusieurs campagnes de sensibilisation à l'interne pour encourager l'adoption de comportements visant à réduire les impacts négatifs sur l'environnement.

En 2022, l'empreinte de la Banque a augmenté de 29 % par rapport à 2021, principalement en raison de la reprise des activités, de la croissance des activités d'ABA Bank et des déplacements d'affaires. Entre le niveau post-pandémique de 2022 et celui pré-pandémique de 2019, nous constatons une réduction de l'empreinte carbone de 14 %. Grâce à des démarches pour obtenir des données réelles et à une série d'initiatives dont celles mentionnées ci-dessus, la Banque a réussi à réduire ses émissions nettes de carbone malgré la croissance de ses activités.

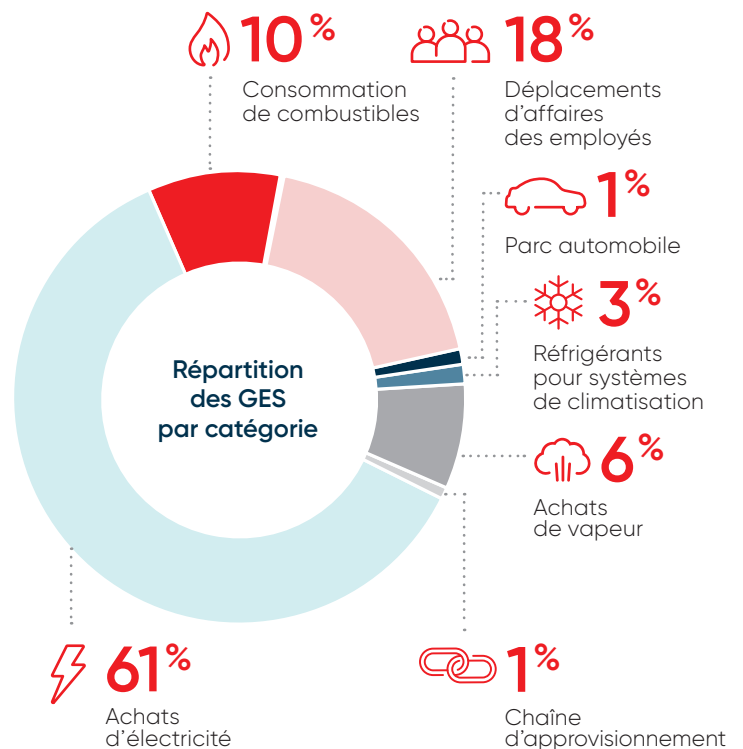
## Mesures et cibles (suite)



Pour le calcul de son empreinte carbone, la Banque s'appuie sur la méthodologie du « *Greenhouse Gas Protocol Initiative* (GHG Protocol) (WRI et WBCSD, 2015; 2011; 2004) ». Au cours de l'exercice 2022, les émissions de GES de la Banque ont été estimées à 17 994 tonnes de CO<sub>2</sub>e. Ces émissions incluent l'ensemble des activités de la Banque au Canada et aux États-Unis ainsi que nos filiales à Dublin, en Thaïlande et au Cambodge, notre succursale à Londres et nos bureaux de représentation à l'étranger. Grâce à l'obtention de données, nous avons réussi à mesurer pour la première fois l'empreinte carbone de nos bureaux de représentation à Hong Kong et à Cuba ainsi que celle de notre filiale ATA IT en Thaïlande.

La portée de plus en plus grande des processus ESG amène un raffinement des hypothèses d'émission et des méthodologies de calcul et d'évaluation, ce qui a conduit à un ajustement des données des années antérieures. Ces ajustements permettront aux parties prenantes de continuer à mieux évaluer les progrès réalisés par la Banque au fil du temps.

En 2023, pour compenser ses émissions de 2022 et assurer sa carboneutralité, la Banque a acheté 18 000 unités de carbone vérifiées auprès de l'entreprise Solutions Will, certifiée B Corp, dont le modèle d'affaires vise à monétiser les actions climatiques des PME québécoises au sein de la communauté suivant les principes de l'économie du partage.



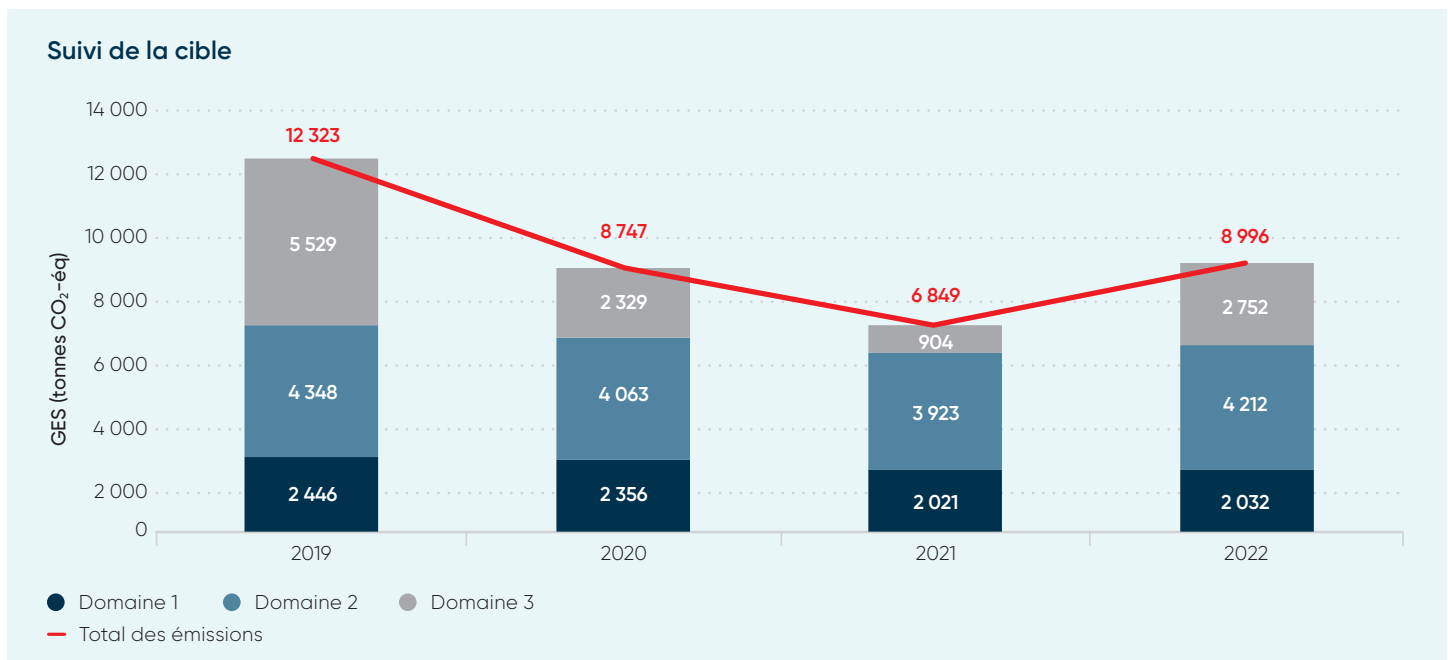


### Cible de réduction pour nos activités opérationnelles

Chaque année, notre objectif est de réduire notre empreinte carbone et, pour ce faire, nous avons décidé de fixer une cible de réduction des émissions de GES de nos propres activités de 25 % d'ici la fin de 2025, avec 2019 comme année de référence. Cette cible absolue est basée sur la science et vise à contribuer à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C. Cette cible vise les domaines 1, 2 et 3 (le domaine 3 inclut les déplacements d'affaires des employés et la consommation de papier dans la chaîne d'approvisionnement). La portée de la cible a été revue en 2022 pour qu'elle couvre les activités de la Banque au Canada et aux États-Unis, ainsi que notre filiale à Dublin, notre succursale à Londres et nos bureaux de représentation à l'étranger. Nous avons décidé d'exclure la partie de l'empreinte carbone attribuable aux activités de la Banque au Cambodge et en Thaïlande en raison des

options limitées d'énergies renouvelables dans ces pays. Nous poursuivons toutefois notre engagement envers le développement durable au Cambodge à travers notre impact économique et social. Pour en savoir plus, consulter le Rapport ESG disponible dans la section [Responsabilité d'entreprise](#) sur [bnc.ca](#).

En lien avec notre cible, nous avons réduit l'empreinte carbone de nos propres activités de 27 %, depuis 2019. L'empreinte carbone pour 2022 versus 2021 a cru de 31 %, principalement en raison de la reprise des activités et des déplacements d'affaires au cours de la deuxième moitié de l'année. Nous poursuivons la mise en place d'initiatives alignées sur l'atteinte de notre cible de réduction dans la prochaine année.



Cette cible absolue vise les domaines 1, 2 et 3 (le domaine 3 inclut les déplacements d'affaires des employés et la consommation de papier dans la chaîne d'approvisionnement) avec 2019 comme année de référence. Cette cible inclut nos activités au Canada et aux États-Unis, ainsi que notre filiale à Dublin, notre succursale à Londres et nos bureaux de représentation à l'étranger.

En voici des exemples :

- › optimiser les déplacements d'affaires des employés en privilégiant les rencontres virtuelles telles que les vidéoconférences et téléconférences;
- › continuer à miser sur l'efficacité énergétique et à appliquer des critères du système d'évaluation LEED à nos bâtiments;
- › emménager dans le nouveau siège social en centralisant les équipes en provenance des différents édifices à Montréal;
- › retirer progressivement des équipements de chauffage, ventilation et climatisation (CVC) qui fonctionnent au gaz naturel, sur nos sites au Québec, en Ontario et au Manitoba, afin de les remplacer par des systèmes entièrement électriques.

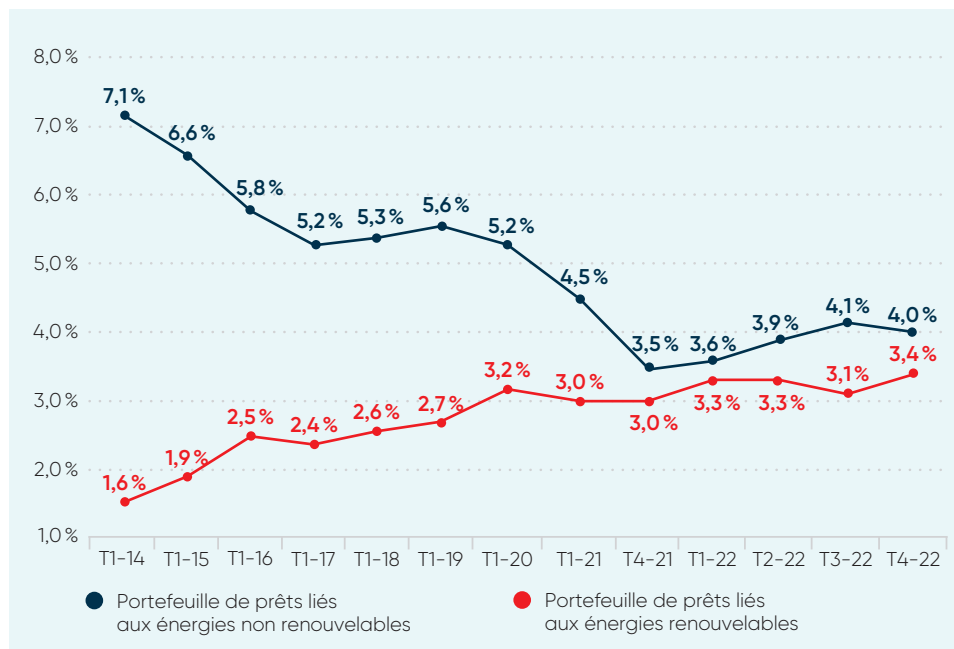
**74%**

de la consommation d'énergie de la Banque, en lien avec la cible, provient de sources renouvelables en raison de l'utilisation importante de l'hydroélectricité.

## Mesures utilisées pour évaluer les occasions et les risques liés au climat

### Activités de financement

Une mesure importante pour l'identification des occasions et des risques liés au climat est certainement l'exposition aux énergies non renouvelables. Au 31 octobre 2022, l'exposition du portefeuille de prêts liés aux énergies non renouvelables a enregistré une légère hausse par rapport à l'année dernière, attribuable au contexte macroéconomique. L'essentiel de la croissance annuelle provient de la composante des pipelines dans l'indicateur. De plus, au 31 octobre 2022, l'exposition au risque de crédit du portefeuille de prêts liés aux énergies renouvelables a augmenté de 26 % par rapport au 31 janvier 2019, alors que le portefeuille de prêts liés aux énergies non renouvelables a diminué de 29 % pour la même période.



La Banque demeure engagée à réduire l'empreinte carbone de son portefeuille de prêts par son appui aux entreprises canadiennes dans le domaine de l'énergie renouvelable, par une saine gestion de son portefeuille en énergie et par l'augmentation de ses investissements dans les énergies vertes. Le graphique ci-dessus représente l'exposition du portefeuille de prêts liés aux énergies non renouvelables et aux énergies renouvelables en pourcentage de notre exposition totale au risque de crédit<sup>1</sup>.

Les prêts liés aux énergies non renouvelables ont été définis selon les recommandations du GIFCC 2017 comme étant les actifs liés au carbone. Ces actifs incluent ceux liés au secteur de l'énergie et des services publics selon la norme mondiale de Classification globale des industries, en excluant les services publics liés à l'eau ainsi que les producteurs d'électricité indépendants et d'électricité renouvelable.

Selon la segmentation des industries utilisée par la Banque, la composition du secteur des prêts liés aux énergies non renouvelables inclut les emprunteurs des secteurs des services publics (les pipelines et ceux liés à la production, au transport et à la distribution d'électricité et de gaz naturel), ceux de l'industrie du pétrole et gaz, et ceux des mines et métaux (charbon uniquement). La composition du secteur des prêts liés aux énergies renouvelables comprend également certains services publics, plus précisément pour les activités liées aux services publics d'eau et à la production d'hydroélectricité.

Dans le but d'éviter une trop grande concentration dans les secteurs les plus à risque, la Banque surveille et présente un indicateur lié au climat dans son cadre d'appétit pour le risque depuis le début de l'exercice financier 2021.

<sup>1</sup> Les expositions sont calculées comme étant les montants totaux d'exposition au risque de crédit et incluent les montants utilisés, les engagements inutilisés et les autres éléments hors bilan tels que présentés dans le [Rapport annuel 2022](#) à la page 83. La distribution des industries est identique à celle présentée dans nos rapports financiers : [Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3](#) à la page 21.

## Mesures et cibles (suite)

### Actifs liés au carbone

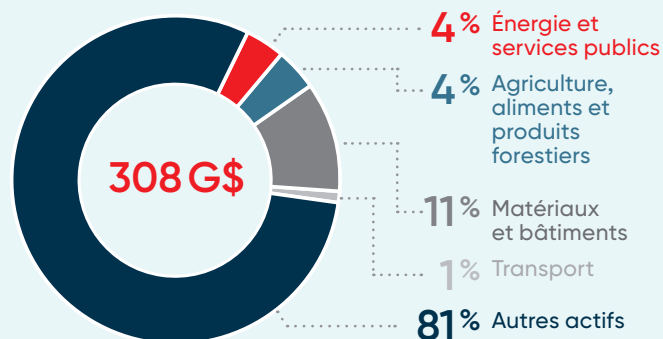
Les actifs liés au carbone sont définis dans les recommandations du GIFCC<sup>1</sup> et sont mesurés en fonction de notre exposition totale au risque de crédit<sup>2</sup>.

Énergie et services publics	Transport	Matériaux et bâtiments	Agriculture, aliments et produits forestiers
Pétrole et gaz Charbon Services publics d'électricité (excluant les services publics liés à l'eau, les producteurs d'électricité indépendants et d'électricité renouvelable) Pipelines	Fret aérien Transport de passagers par air Transport maritime Transport ferroviaire Services de camionnage Automobiles et composants	Métaux et mines Produits chimiques Matériaux de construction Biens et équipements Gestion et développement immobilier	Boissons Agriculture Emballage d'aliments et viandes Produits forestiers et papier
	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020<sup>1</sup></b>
<b>Exposition du portefeuille de prêts liés au carbone<sup>2</sup></b>	19 %	17 %	4,7 %
			<b>2019<sup>1</sup></b>
			5,2 %

L'augmentation année sur année provient principalement du secteur Matériaux et bâtiments, lequel inclut les prêts immobiliers commerciaux de même que ceux liés aux mines et à la fabrication de produits chimiques. Depuis quelques années déjà, cet indicateur est suivi dans nos mesures de surveillance du risque de concentration et il est pris en compte dans le processus de gestion des limites sectorielles.

### Actifs liés au carbone

(% du risque de crédit total de la Banque)<sup>2</sup>



<sup>1</sup> En octobre 2021, le GIFCC a mis à jour sa définition des actifs liés au carbone pour y ajouter les secteurs des Transports, Matériaux et bâtiments et Agriculture, aliments et produits forestiers. Les chiffres des années antérieures à 2021 incluent uniquement les actifs liés aux secteurs de l'énergie et des services publics.

<sup>2</sup> Les expositions sont calculées comme étant les montants totaux d'exposition au risque de crédit et incluent les montants utilisés, les engagements inutilisés et les autres éléments hors bilan tels que présentés dans le [Rapport annuel 2022](#) à la page 83. La distribution des industries est identique à celle présentée dans nos rapports financiers: [Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3](#) à la page 21.

### Émissions financées – Approche sectorielle

Conformément aux objectifs de l'Accord de Paris, la Banque s'est engagée à aligner ses activités de financement sur le principe de zéro émission nette d'ici 2050. La Banque reconnaît le rôle important qu'elle peut jouer pour soutenir ses clients dans leurs stratégies de transition énergétique et de décarbonation, vers une économie faible en carbone.

En 2021, la Banque a rejoint le Partenariat pour la comptabilité financière du carbone (PCAF), un groupe mondial d'institutions qui travaillent ensemble afin d'élaborer des méthodes d'évaluation et de divulgation des émissions de GES qui proviennent de leurs activités de financement et d'investissement. Toujours en 2021, la Banque a rejoint l'alliance bancaire Net Zéro (NZBA) qui soutient les efforts des banques dans la lutte contre les changements climatiques en harmonisant les activités de financement avec l'objectif zéro émission nette d'ici 2050.

À la suite de ces engagements, la Banque a commencé à quantifier ses émissions financées et à fixer des cibles intermédiaires de zéro émission nette pour les secteurs à forte intensité carbone. En 2022, la Banque a publié une première cible intermédiaire pour son portefeuille de prêts du sous-secteur des producteurs de pétrole et de gaz. En 2023, la Banque a progressé vers son objectif zéro émission nette en fixant deux cibles intermédiaires supplémentaires pour les secteurs de la production d'énergie et celui de l'immobilier commercial, répondant ainsi aux directives de la norme du PCAF pour cette classe d'actifs. Conformément aux directives de la NZBA, la Banque prévoit élargir sa couverture des autres secteurs et sous-secteurs et définir des cibles de réduction en se concentrant sur les secteurs à forte intensité carbone<sup>1</sup>.

Les méthodologies utilisées sont basées sur des cadres de référence internationaux et régionaux, dont le Protocole des GES<sup>2</sup>, le Standard de comptabilisation et de divulgation global des GES pour l'industrie financière du PCAF<sup>3</sup>, la feuille de route pour le secteur mondial de l'énergie pour l'atteinte du zéro émission nette en 2050 de l'Agence internationale de l'énergie<sup>4</sup>, le rapport *World Energy Outlook 2021* de l'Agence internationale de l'énergie<sup>5</sup>, le [Plan de réduction des émissions pour 2030](#) du gouvernement du Canada et le rapport [Avenir énergétique du Canada en 2020](#). La Banque a utilisé le scénario zéro émission nette (ZEN) de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), pour fixer ses objectifs intermédiaires pour 2030.

<sup>1</sup> Selon la NZBA, les secteurs à forte intensité carbone sont : l'agriculture, l'aluminium, le ciment, le charbon, l'immobilier commercial et résidentiel, le fer et l'acier, le pétrole et le gaz, la production d'électricité et les transports.

<sup>2</sup> [GHG Protocol](#) (en anglais seulement)

<sup>3</sup> [The Global GHG Accounting & Reporting Standard for the Financial Industry](#) (en anglais seulement)

<sup>4</sup> [Net Zero by 2050: A Roadmap for the Global Energy Sector](#) (en anglais seulement)

<sup>5</sup> [World Energy Outlook 2021](#) (en anglais seulement)

# Producteurs de pétrole et de gaz

## Objectifs d'émissions financées du portefeuille de producteurs de pétrole et de gaz

En 2022, la Banque a publié ses émissions financées, ses intensités de référence et ses cibles intermédiaires pour les producteurs de pétrole et de gaz. Dans un souci d'amélioration continue, la Banque a révisé sa méthodologie afin de s'arrimer aux meilleures pratiques de l'industrie et augmenter ainsi sa précision pour quantifier ses émissions financées. La Banque demeure toujours déterminée à atteindre ses cibles de réduction intermédiaires de 31 % d'ici 2030 pour les 3 domaines d'émissions.

## Émissions financées des domaines 1 et 2

Depuis la publication précédente, la Banque a ajusté la méthodologie de quantification et amélioré la qualité des données<sup>1</sup>, ce qui a entraîné un changement mineur de l'intensité de l'année de référence 2019 pour les domaines 1 et 2, passant de 0,915 à 0,90 tCO<sub>2</sub>e/TJ<sup>2</sup>.

## Émissions financées du domaine 3

La Banque a également amélioré sa méthodologie de quantification des émissions financées du domaine 3 en définissant un facteur d'intensité physique en fonction du type de carburant produit<sup>3</sup>. Les émissions sont déterminées en multipliant la production en TJ de l'entreprise par le facteur d'intensité physique relatif au combustible produit.

L'approximation du facteur d'intensité physique a été développée en tenant compte de la distribution des différentes utilisations finales du produit<sup>4</sup> (c'est-à-dire du raffinage en aval en carburants spécifiques ou en produits à base de pétrole), du pays de consommation final sur la base de données statistiques<sup>5</sup> et des facteurs d'émissions spécifiques au carburant<sup>6</sup>.

L'intensité du domaine 3 associée à l'année de référence 2019 s'élève à 7,69 par rapport à 5,716 tCO<sub>2</sub>e /TJ et le niveau de qualité des données PCAF atteint désormais 2,90 par rapport à 3,06.



Pour en savoir plus sur la méthodologie de calcul, consulter la section *Émissions financées* du [Rapport GIFCC 2021](#) sur [bnc.ca](https://www.bnc.ca).

1 Révision d'émissions rapportées et mise à jour du calcul de la dette à la suite de la publication de la seconde norme du PCAF.

2 Tonnes d'équivalent de dioxyde de carbone (tCO<sub>2</sub>e) et de production d'énergie en térajoules (TJ).

3 Le type de carburant produit est le gaz naturel et le pétrole brut.

4 Provient du Rapport d'inventaire national du Canada (RIN) ou de l'Agence internationale de l'énergie (AIE).

5 Provient de Statistique Canada.

6 Provient du Rapport d'inventaire national du Canada (RIN) ou de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis (US EPA).

## Mesures et cibles (suite)

### Progrès réalisé par rapport à l'année de référence (2019)

Les émissions financées pour les domaines 1, 2 et 3 totalisent 4,2 millions de tCO<sub>2</sub>e en valeur absolue au 31 octobre 2022, ce qui représente une baisse de 63 % depuis l'année de référence 2019.

La diminution de l'intensité moyenne pondérée des émissions financées depuis 2019 est attribuable aux effets combinés de la réduction du financement accordé à des clients à forte intensité carbone, de la valorisation boursière favorable des entreprises publiques et de la période atypique de désendettement rapide des producteurs de pétrole et de gaz.

Résultats		Année de référence 2019	Au 31 octobre 2022	Évolution depuis 2019
Émissions financées (en millions tCO <sub>2</sub> e)	Domaines 1 et 2	1,1	0,4	-64 %
	Domaine 3	10,2	3,8	-63 %
Intensité moyenne pondérée des émissions (tCO <sub>2</sub> e/TJ)	Domaines 1 et 2	0,9	0,66	-27 %
	Domaine 3	7,69	6,18	-20 %
Intensité à l'échelle du portefeuille <sup>1</sup> (tCO <sub>2</sub> e/M\$)	Domaines 1 et 2	466	314	-33 %
	Domaine 3	4 274	3 072	-28 %

Informations additionnelles	Mesures	Année de référence 2019	Au 31 octobre 2022
Prêts bruts aux Producteurs de pétrole et de gaz <sup>2</sup>	Dollars (millions)	2 398	1 245
Production d'énergie financée des producteurs de pétrole et de gaz	Térajoules	160 760	58 943
Couverture sectorielle <sup>3</sup>	Pourcentage	100	100
Proportion d'entreprises publiques dans le total de prêts bruts	Pourcentage	68	61
Qualité de données PCAF	Domaines 1 et 2	2,54	2,06
	Domaine 3	2,90	2,95

<sup>1</sup> Pour des fins de cohérence avec toutes les autres valeurs indiquées dans la présente publication, nous avons converti en tonnes de CO<sub>2</sub> les résultats présentés.

<sup>2</sup> Ce montant est inclus dans la catégorie Pétrole et gaz du Tableau 9, à la page 119 du [Rapport annuel 2022](#), présentant la répartition des prêts bruts et acceptations par catégorie d'emprunteurs selon les catégories d'actifs de Bâle.

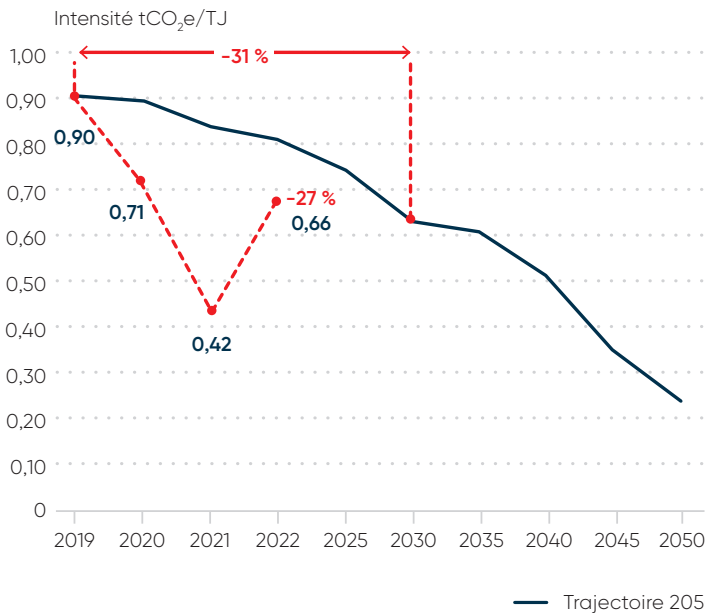
<sup>3</sup> La couverture sectorielle correspond à la proportion de prêts bruts inclus dans la cible de réduction, sur le total de prêts bruts du secteur d'activité. Conformément à la norme du PCAF, certaines exclusions ont été faites en raison de limitations dans la disponibilité des données.



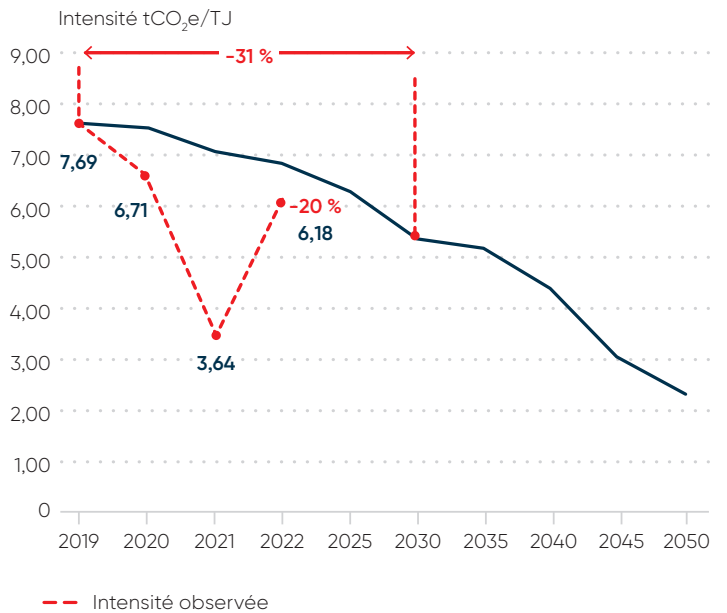
## Mesures et cibles (suite)

La Banque reconnaît que même si des efforts ont déjà été faits pour atteindre la cible qu'elle a fixée il y a un an, l'incertitude demeure en raison du contexte macroéconomique. En effet, la sensibilité des entreprises aux fluctuations du marché pourrait influencer la direction de l'intensité et démontrer des progrès volatils au fil du temps.

### Trajectoire domaines 1 et 2



### Trajectoire domaine 3



\* La trajectoire du ZEN de l'AIE 2050 a été ajustée pour tenir compte de la stratégie de carboneutralité du gouvernement du Canada tel que mentionné dans le rapport GIFCC 2021.

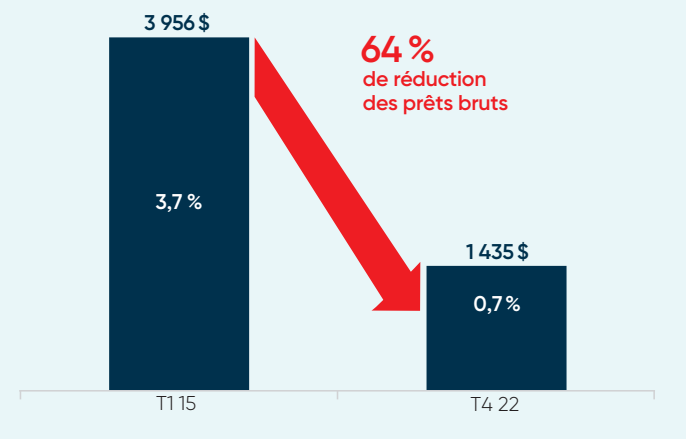
Depuis 2015, la Banque a réduit de 64 % les financements accordés aux producteurs et services de pétrole et de gaz.

Au 31 octobre 2022, les prêts aux producteurs et services de pétrole et de gaz représentent 0,7 % du portefeuille total de prêts bruts. Cette diminution confirme l'engagement à long terme de la Banque à réduire son exposition dans ce secteur.

La Banque poursuit sa stratégie de décarbonation et continue d'accompagner ses clients dans leur transition. Nous demeurons un membre actif des groupes de travail de la NZBA et du PCAF afin de contribuer avec nos pairs à faire progresser la méthodologie et à améliorer la qualité des données climatiques.

### Exposition au secteur Pétrole et gaz – Producteurs et services

Prêts bruts en millions de dollars et pourcentage du total des prêts



### Immobilier commercial

Le portefeuille de l'immobilier commercial de la Banque est composé de prêts à des fins spécifiques liées à l'achat ou au refinancement de bâtiments. Les propriétés du portefeuille comprennent des bâtiments utilisés à des fins commerciales, tels que des commerces de détail, des hôtels, des bureaux ou des logements multifamiliaux, dans lesquels le propriétaire du bâtiment loue la propriété à des locataires pour mener des activités génératrices de revenus. Pour le moment, les propriétaires-occupants ainsi que les bâtiments considérés « en construction » ont été exclus en raison du manque de données disponibles pour calculer les émissions de GES.

La Banque a calculé sa base de référence de 2019 à partir des émissions moyennes pondérées de GES en tonnes d'équivalent de dioxyde de carbone (tCO<sub>2</sub>e) en fonction de la superficie en pieds carrés pour chaque contrepartie du portefeuille possédant un immeuble commercial, en date du 31 octobre 2019.

### Méthodologie de calcul des émissions financées

La Banque a mesuré ses émissions financées en se basant sur le montant de prêts bruts conformément aux recommandations énoncées dans la section *Immobilier Commercial* de la norme du PCAF<sup>1</sup>:

#### Émissions financées

$$\sum \frac{\text{Montant de prêts bruts du client}_b}{\text{Valeur de la propriété à l'origine}_b} \times \text{Consommation d'énergie} \times \text{Facteur d'émission}_s$$

(Avec b = bâtiment et s = source d'énergie)

Les données sur les émissions sont déterminées selon leur disponibilité à l'aide d'une approche graduelle qui implique diverses sources et statistiques<sup>2</sup> permettant d'évaluer les niveaux de qualité tels que décrits dans le tableau suivant :

#### Qualité des données du PCAF

	<b>Qualité 1</b>	Consommation d'énergie <b>réelle</b> du bâtiment et facteurs d'émission spécifiques au fournisseur.
	<b>Qualité 2</b>	Consommation d'énergie <b>réelle</b> du bâtiment et facteurs d'émission moyens.
	<b>Qualité 3</b>	<b>Estimation</b> de la consommation d'énergie du bâtiment par superficie sur la base des étiquettes énergétiques officielles du bâtiment, de la surface au sol réelle et des facteurs d'émission moyens.
	<b>Qualité 4</b>	<b>Estimation</b> de la consommation d'énergie du bâtiment par superficie en fonction du type de bâtiment et des données statistiques spécifiques à l'emplacement, de la surface au sol réelle et des facteurs d'émission moyens.
	<b>Qualité 5</b>	<b>Estimation</b> de la consommation d'énergie du bâtiment en fonction du type de bâtiment et des données statistiques spécifiques à l'emplacement, du nombre de bâtiments et des facteurs d'émission moyens spécifiques.

Les crédits d'opérations, les entreprises publiques, les propriétaires occupants, ainsi que les sociétés d'investissement immobilier cotées ou foncières sont exclus de la cible de réduction et des résultats présentés ci-après étant donné que la nature du financement n'est pas propre à la génération de revenu locatif. Par souci de transparence, leurs émissions de GES ont été calculées selon la méthodologie des prêts aux entreprises tel que le suggère le PCAF<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Dans le portefeuille de l'immobilier commercial, le montant de prêts bruts et le total d'engagement sont équivalents pour des produits hypothécaires.

<sup>2</sup> Les sources utilisées proviennent de Statistique Canada et du Rapport d'inventaire national du Canada (RIN).

<sup>3</sup> Au total, ces actifs totalisent 2 G\$ de prêts bruts; les émissions financées atteignent 25 739 tCO<sub>2</sub>e au 31 octobre 2019.

## Mesures et cibles (suite)

### Résultats des émissions financées – Base de référence de 2019

Les émissions financées du portefeuille d'immobilier commercial en 2019 totalisaient 88 359 tCO<sub>2</sub>e pour les domaines 1 et 2 et atteignent un niveau de qualité de données de 4,85.

Le domaine 1 concerne les émissions de GES liées à la consommation d'énergie du bâtiment, tandis que le domaine 2 concerne les émissions de GES liées à la consommation d'électricité associée au bâtiment.

Le portefeuille de l'immobilier commercial de la Banque se caractérise par une forte concentration d'immeubles situés au Québec. En effet, on retrouve 81 % du segment résidentiel commercial (logements multifamiliaux) et 59 % du segment des autres logements commerciaux dans cette province.

Les émissions de GES sont tout particulièrement faibles au Québec dans le segment résidentiel commercial étant donné la forte utilisation d'énergie hydroélectrique dans cette province.

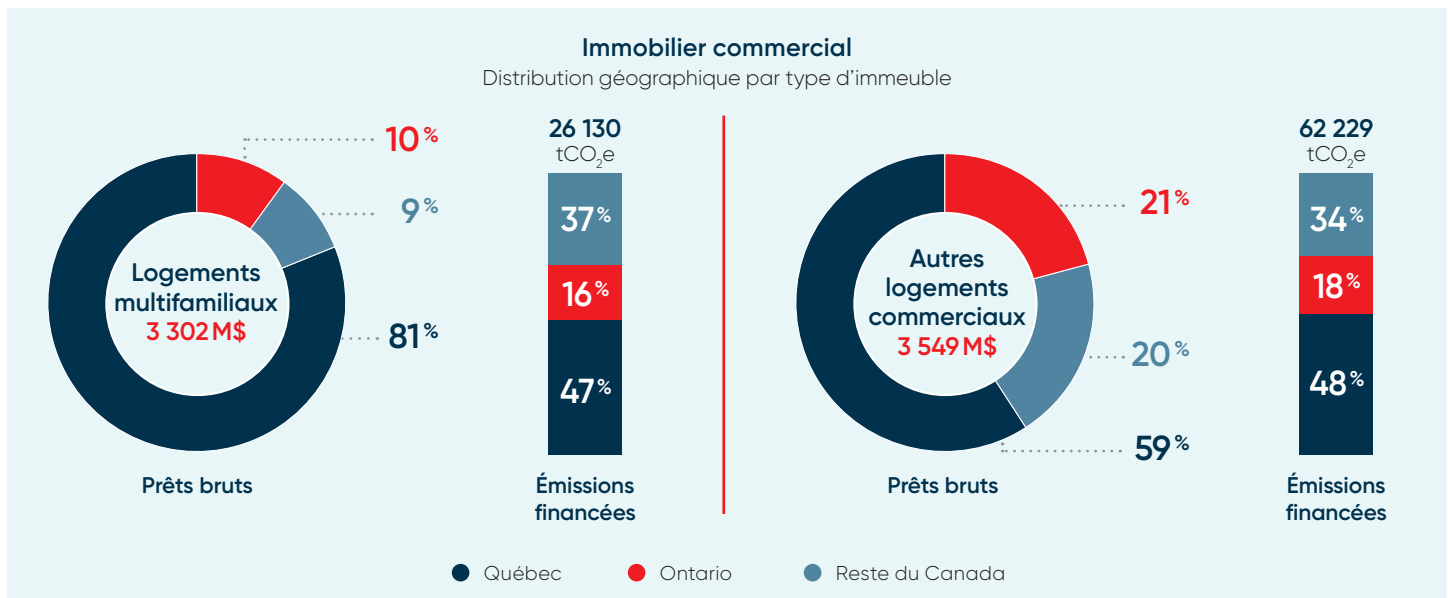
L'amélioration de la qualité des données est un objectif commun que nous voulons atteindre avec nos clients afin d'offrir un portrait encore plus précis de l'empreinte carbone de ce portefeuille dans les prochaines années.

Ainsi, la Banque s'est dotée d'une cible de réduction intermédiaire de 50 % d'ici 2030 pour ce secteur, selon l'approche détaillée dans la section suivante.

Émissions des domaines 1 et 2	Mesures	Année de référence 2019
Émissions financées	tCO <sub>2</sub> e (milliers)	88,4
Intensité moyenne pondérée des émissions	tCO <sub>2</sub> e /1 000 pi <sup>2</sup>	2,85
Intensité à l'échelle du portefeuille	tCO <sub>2</sub> e /M\$	12,90

#### Informations additionnelles

Prêts bruts de l'immobilier commercial <sup>1</sup>	Dollars (millions)	6 851
Superficie totale	Pieds carrés (millions)	73,2
Couverture sectorielle	Pourcentage	98
Proportion d'entreprises publiques dans le total de prêts bruts	Pourcentage	0
Qualité des données PCAF	Note	4,85



<sup>1</sup> Ce montant est inclus dans la catégorie Services immobiliers et constructions immobilières du Tableau 9, à la page 119 du [Rapport annuel 2022](#), présentant la répartition des prêts bruts et acceptations par catégorie d'emprunteurs selon les catégories d'actifs de Bâle.

## Mesures et cibles (suite)

### Méthodologie de calcul de l'intensité spécifique au secteur

La Banque calcule l'intensité moyenne pondérée des émissions financées en se basant sur les émissions de chaque immeuble (en équivalent en dioxyde de carbone par pied carré) et en prenant en compte la moyenne pondérée de leurs montants de prêts bruts.

L'intensité pondérée du portefeuille est calculée comme suit :

#### Intensité moyenne pondérée des émissions financées

$$\sum \frac{\text{Montant de prêts bruts du client}}{\text{Total de prêts bruts du secteur}} \times \frac{\text{Émissions totales du bâtiment (tCO}_2\text{e)}}{\text{Superficie du bâtiment (1 000 pi}^2\text{)}}$$

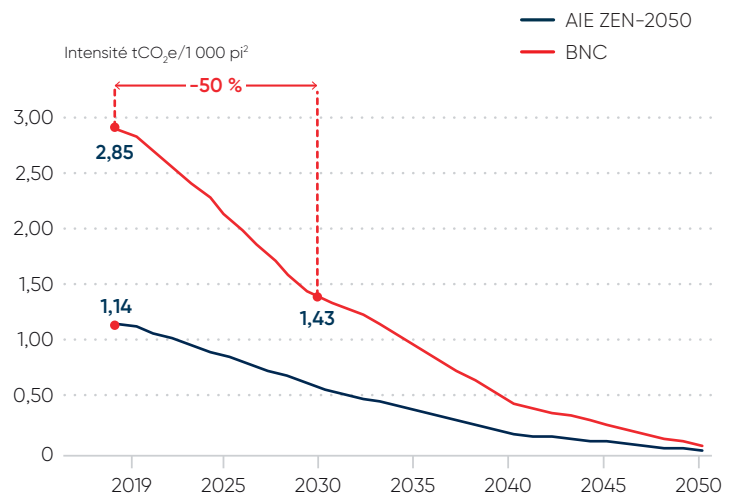
### Cible de réduction pour 2030

Domaines d'émissions	Mesures	Intensité de l'année de référence 2019	Objectif 2030
<b>Domaines 1 et 2</b> Consommation en énergie du bâtiment	tCO <sub>2</sub> e / 1 000 pi <sup>2</sup>	2,85	Réduction de 50 % de l'intensité du portefeuille

Cette intensité couvre 98 % du total des émissions financées de ce secteur en raison de certaines limitations de données<sup>1</sup>.

Pour atteindre son objectif, la Banque mettra l'accent sur le partenariat avec ses clients existants pour les accompagner dans leur transition énergétique et attirer de nouveaux clients avec des stratégies de décarbonation ambitieuses.

#### Trajectoire domaines 1 et 2



<sup>1</sup> Toutes informations indisponibles relatives à la propriété (comme l'adresse ou la valeur du bâtiment à l'origine).

## Production d'énergie

Le portefeuille de production d'énergie de la Banque contient des compagnies commerciales générant de l'électricité ou des financements de projets pour l'exploitation ou la construction de centrales électriques. Celles-ci comprennent à la fois les centrales électriques à combustibles fossiles (tels que le gaz naturel et le charbon<sup>1</sup>) et les centrales électriques à énergie renouvelable (comme les centrales nucléaires, hydroélectriques, solaires et éoliennes, ou de gaz biomasse).

La Banque a calculé sa base de référence de 2019 à partir des émissions moyennes pondérées de GES en tonnes d'équivalent de dioxyde de carbone (tCO<sub>2</sub>e) et de production d'électricité en mégawattheure (MWh) pour chaque entreprise du portefeuille, en date du 31 octobre 2019.

La Banque demeure engagée à réduire l'empreinte carbone de son portefeuille de prêts par son appui aux entreprises dans le domaine de l'énergie renouvelable. Pour plus d'informations, consulter la section *Activités de financement* à la page 28 du présent rapport.

### Méthodologie de calcul des émissions financées

La Banque a mesuré ses émissions financées en se basant sur le montant de prêts bruts conformément à la norme du PCAF pour les prêts aux entreprises, les investissements en équité et le financement de projets de la manière suivante :

#### Pour les entreprises commerciales

$$\text{Émissions financées} = \sum \frac{\text{Montant de prêts bruts du client}}{\text{VEL* (entreprise publique) ou Emprunts et capitaux propres (entreprise privée)}} \times \text{Émissions du client}$$

\* La VEL est la valeur de l'entreprise incluant les liquidités.

#### Pour les projets financés

$$\text{Émissions financées} = \sum \frac{\text{Montant de prêts bruts du client}}{\text{Dette du projet + Capital-Action du projet}} \times \text{Émissions du projet}$$

Les données sur les émissions sont déterminées selon leur disponibilité à l'aide d'une approche graduelle qui implique diverses sources et statistiques permettant d'évaluer les niveaux de qualité tels que décrits dans le tableau suivant :

#### Qualité des données du PCAF

	Qualité 1	Émissions vérifiées de l'entreprise
	Qualité 2	Émissions non vérifiées de l'entreprise
	Qualité 3	Émissions estimées basées sur la <b>production</b> d'électricité de l'entreprise/du projet et un facteur d'émission basé sur l'activité physique
	Qualité 4	Émissions estimées basées sur les <b>revenus</b> de l'entreprise/du projet et un facteur d'émission basé sur l'activité économique
	Qualité 5	Émissions estimées basées sur les montants des <b>actifs</b> de l'entreprise/du projet et un facteur d'émission basé sur l'activité économique

1 Comme activité secondaire uniquement.

## Mesures et cibles (suite)

### Résultats des émissions financées – Base de référence de 2019

Seules les émissions financées du domaine 1 ont été calculées en prenant en considération que les activités de production sont la partie la plus intensive en carbone du cycle de vie de la production d'électricité, tandis que les émissions du domaine 2 sont jugées non significatives.

Le domaine 1 concerne principalement les émissions provenant de la combustion de carburant pour la production d'électricité, mais comprend également les émissions provenant de la combustion de carburant pour les activités opérationnelles telles que le chauffage des bâtiments, les générateurs de secours et la flotte mobile.

Les émissions financées engendrées par la Banque en 2019 totalisent 1,07 million de tCO<sub>2</sub>e pour ce secteur, sur la base du total d'engagement.

Conformément à la norme du PCAF, la Banque a également calculé ses émissions financées en utilisant le montant de prêts bruts, le total s'élevant à 0,56 million de tCO<sub>2</sub>e avec un niveau de qualité des données de 3,00.

La Banque inclut dans sa cible de réduction les financements accordés à des clients canadiens, américains et européens. L'intensité moyenne pondérée des émissions financées du portefeuille pour l'année de référence 2019 est de 0,11 tCO<sub>2</sub>e/MWh (sur la base des engagements totaux).

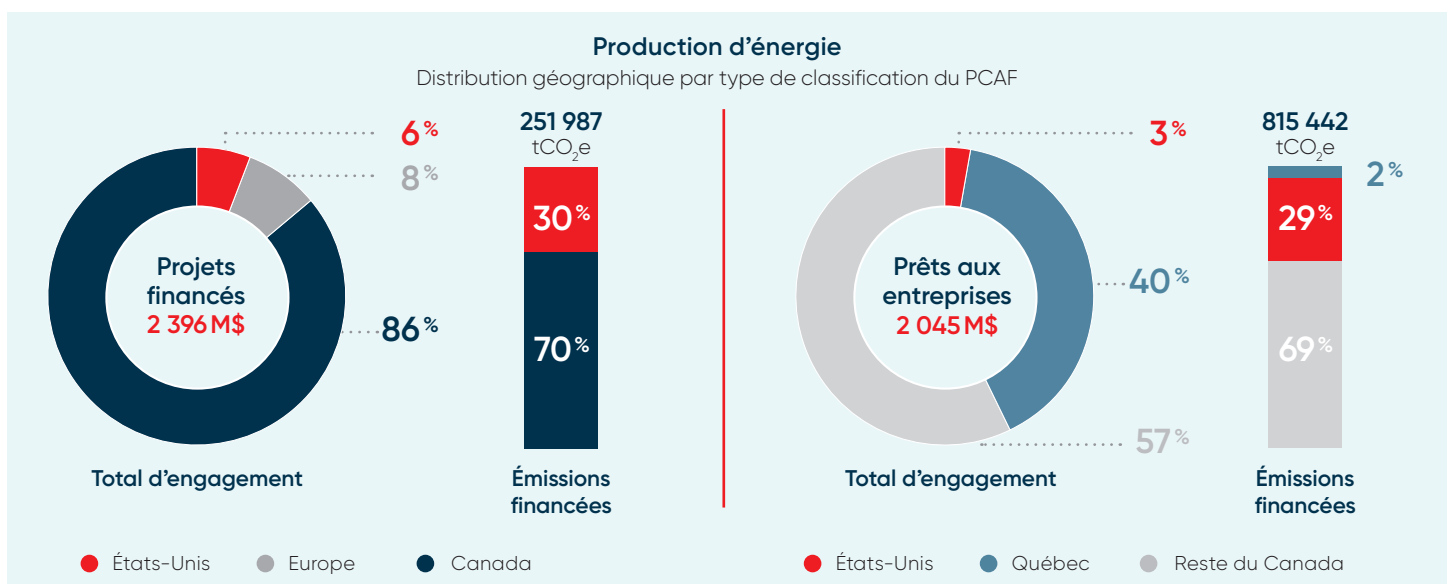
Cette intensité couvre 86 % du total des émissions financées en raison de certaines limitations de données et de l'exclusion des projets financés qui sont en cours de construction<sup>4</sup> (la production d'énergie étant indisponible puisque le projet n'est pas en opération).

Depuis plusieurs années déjà, la Banque accompagne ses clients du secteur dans l'exécution de leurs plans de transition. Elle a aussi adapté son modèle d'affaires pour faire une plus grande place à l'énergie renouvelable. Ainsi, la Banque s'est dotée d'une cible intermédiaire de réduction de 33 % d'ici 2030 selon l'approche détaillée dans la section suivante.

Émissions du domaine 1	Mesures	Année de référence 2019
Émissions financées en fonction du total d'engagement <sup>1</sup>	tCO <sub>2</sub> e (millions)	1,07
Émissions financées en fonction du montant de prêts bruts	tCO <sub>2</sub> e (millions)	0,56
Intensité moyenne pondérée des émissions	tCO <sub>2</sub> e / MWh	0,11
Intensité à l'échelle du portefeuille en fonction du total d'engagement <sup>2</sup>	tCO <sub>2</sub> e / M\$	240

#### Informations additionnelles

Montant total d'engagement des producteurs d'énergie	Dollars (millions)	4 441
Montant de prêts bruts des producteurs d'énergie <sup>3</sup>	Dollars (millions)	2 822
Production totale d'électricité	Megawattheure (millions)	585,8
Couverture sectorielle	Pourcentage	86
Proportion d'entreprises publiques dans le total d'engagement	Pourcentage	25
Qualité des données PCAF	Note	3,00



1 Le total d'engagement inclut les montants utilisés et les engagements inutilisés par le client. Les investissements en équité ont également été considéré dans le total.

2 Pour des fins de cohérence avec toutes les autres valeurs indiquées dans la présente publication, nous avons converti en tonnes de CO<sub>2</sub> les résultats présentés.

3 Ce montant est inclus dans la catégorie Services publics du Tableau 9, à la page 119 du [Rapport annuel 2022](#), présentant la répartition des prêts bruts et acceptations par catégorie d'emprunteurs selon les catégories d'actifs de Bâle.

4 Les projets de construction représentent 9 % du total d'engagement et leurs émissions s'élevaient à 1 818 tCO<sub>2</sub>e au 31 octobre 2019 (sur la base du total d'engagement et des estimations de production).

## Mesures et cibles (suite)

### Intensité de base spécifique au secteur

L'intensité moyenne pondérée du portefeuille se calcul comme suit :

#### Intensité moyenne pondérée des émissions financées

$$\sum \frac{\text{Total d'engagement de l'entreprise}}{\text{Total d'engagement du secteur}} \times \frac{\text{Émissions totales de l'entreprise (tCO}_2\text{e)}}{\text{Production du client (MWh)}}$$

### Cibles intermédiaires de réduction pour 2030

La Banque a utilisé le scénario ZEN d'ici 2050 de l'AIE pour articuler son objectif de zéro émission nette d'ici 2050 et fixer sa cible intermédiaire pour le secteur de production d'énergie.

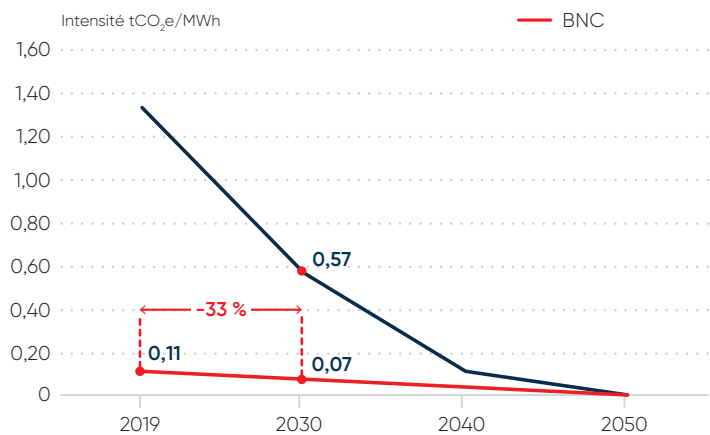
Domaines d'émissions	Mesures	Intensité de l'année de référence 2019	Objectif 2030
<b>Domaine 1</b> Utilisation de carburant pour la production d'énergie	tCO <sub>2</sub> e / MWh	0,11	Réduction de 33% de l'intensité du portefeuille

Le faible niveau d'intensité de l'année de référence nous a amenés à utiliser une approche de convergence qui demeure alignée sur le scénario ZEN de l'AIE.

En ce sens, la cible intermédiaire de réduction pour 2030 a été déterminée en établissant une trajectoire linéaire pour atteindre l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050 à partir de l'intensité de l'année de référence et en interpolant les réductions minimales requises pour suivre la trajectoire linéaire de 2030.

Tel que mis en évidence dans ce graphique, l'intensité de l'année de référence est nettement inférieure à l'objectif cible de ZEN de l'AIE 2030. De plus, la trajectoire linéaire établie par l'approche de convergence indique notre intention de conserver une intensité inférieure en tout temps à la trajectoire de l'AIE jusqu'en 2050.

#### Trajectoire domaine 1





---

## Mesures et cibles (suite)

### Prochaines étapes

La Banque reconnaît le rôle qu'elle peut jouer pour faire avancer l'économie vers zéro émission nette en partenariat avec ses clients, grâce à des solutions de financement novatrices. Depuis son adhésion à la NZBA en 2021, la Banque a identifié trois cibles de réduction intermédiaires pour les secteurs de l'immobilier commercial, de la production d'énergie, et le sous-secteur des producteurs de pétrole et de gaz, poursuivant ainsi ses efforts afin de développer une économie verte.

Nous nous engageons à continuer de mesurer notre empreinte pour notre portefeuille de prêts et d'investissement et d'élargir les objectifs de zéro émission nette de la Banque pour couvrir d'autres secteurs à forte intensité carbone, conformément aux exigences de la NZBA et du PCAF. Nous œuvrons à affiner et améliorer continuellement la précision des informations sur les émissions au fur et à mesure que les données et les meilleures pratiques de l'industrie se développeront.

Grâce à ce processus, la Banque pourra continuer à s'engager avec ses clients et à leur fournir des conseils stratégiques et du financement pour soutenir leurs plans de transition, selon leur situation géographique et leur environnement économique.

La transparence reliée à l'engagement envers la NZBA sera assurée par la divulgation annuelle de ce rapport conformément aux recommandations du GIFCC ainsi que par des mises à jour sur les avancées en ce qui concerne les mesures et cibles des émissions financées de la Banque.

La Banque a rejoint la NZBA depuis maintenant plus d'un an, renforçant ainsi son engagement à jouer un rôle important dans le financement de la transition énergétique et soutenant les approches collaboratives entre les secteurs public et privé pour atteindre l'objectif zéro émission nette d'ici 2050. Cette alliance représente également la progression de l'objectif de la NZBA de lutter contre les changements climatiques de manière inclusive, que partage la Banque. Une attention considérable sera consacrée à aider les clients à concevoir puis à mettre en œuvre leur propre transition vers une économie à faibles émissions de carbone, en tenant compte des efforts complexes et interdépendants de nombreuses parties prenantes dans l'ensemble de l'économie.

## Mesures et cibles (suite)

Résumé de la méthodologie des émissions financées:

Liste de vérification	Producteurs de pétrole et de gaz	Immobilier commercial	Production d'énergie
<b>Profil d'émissions / empreinte</b>			
<b>Profil d'émissions</b> Les banques doivent établir une référence des émissions, mesurer et déclarer annuellement le profil d'émissions de leurs portefeuilles de prêts et de leurs activités d'investissement conformément aux protocoles et directives internationaux et nationaux pertinents en matière de déclaration des émissions de GES.	Voir les secteurs respectifs ci-dessus.		
<b>Couverture</b> Le profil d'émissions doit couvrir une majorité significative des émissions du domaine 3 d'une banque, y compris la liste des secteurs à forte intensité carbone <sup>1</sup> .	Voir les secteurs respectifs ci-dessus.		
<b>Qualité des données</b> Conformément aux directives du PCAF, le niveau de qualité des données se mesure sur une échelle de 1 à 5 (certain à incertain) et représente la moyenne pondérée du niveau de qualité des données de chaque prêt sur la base du montant de prêts bruts.	Voir les secteurs respectifs ci-dessus.		
<b>Déclaration des émissions</b> Déclaration annuelle des émissions pour lesquelles des objectifs ont été fixés en: <ul style="list-style-type: none"> <li>› émissions absolues;</li> <li>› intensité des émissions à l'échelle du portefeuille par exemple, tCO<sub>2</sub>e/\$ d'exposition (tirée ou totale);</li> <li>› intensité des émissions spécifiques au secteur (par exemple CO<sub>2</sub>e/paramètre).</li> </ul>	Voir les secteurs respectifs ci-dessus.		
<b>Cibles</b>			
<b>Cible à long terme</b> Les banques doivent fixer un objectif à long terme pour s'aligner sur les trajectoires vers zéro émission nette d'ici 2050 ou avant.	Objectif de réduction 2050 fixé conformément au scénario ZEN d'ici 2050 de l'AIE.		
<b>Cible intermédiaire</b> Les banques doivent fixer un objectif à long terme pour s'aligner sur les trajectoires vers zéro émission nette d'ici 2050 ou avant.	Objectif de réduction de 31% de l'intensité spécifique au secteur (tCO <sub>2</sub> e/TJ) d'ici 2030, pour les domaines 1, 2 et 3.	Objectif de réduction de 50% de l'intensité spécifique au secteur (tCO <sub>2</sub> e/pi <sup>2</sup> ) d'ici 2030, pour les domaines 1 et 2.	Objectif de réduction de 33% de l'intensité spécifique au secteur (tCO <sub>2</sub> e /MWh) d'ici 2030, pour le domaine 1.
<b>Types de cibles</b> Les objectifs à moyen et à long terme seront basés sur: <ul style="list-style-type: none"> <li>› les émissions absolues;</li> <li>› l'intensité spécifique au secteur.</li> </ul>	Les cibles sont basées sur l'intensité spécifique au secteur en tCO <sub>2</sub> e/TJ	Les cibles sont basées sur l'intensité spécifique au secteur en tCO <sub>2</sub> e/pi <sup>2</sup> .	Les cibles sont basées sur l'intensité spécifique au secteur en tCO <sub>2</sub> e/MWh.

<sup>1</sup> Selon la NZBA, les secteurs à forte intensité carbone sont: l'agriculture, l'aluminium, le ciment, le charbon, l'immobilier commercial et résidentiel, le fer et l'acier, le pétrole et le gaz, la production d'électricité et les transports.

## Mesures et cibles (suite)

Liste de vérification	Producteurs de pétrole et de gaz	Immobilier commercial	Production d'énergie
<p><b>Année de référence</b> L'année de référence pour les objectifs ci-dessus ne doit pas être supérieure à deux années complètes de déclaration avant l'année au cours de laquelle l'objectif est fixé (sauf circonstances économiques exceptionnelles).</p>	<p>En raison de la pandémie de COVID-19, une prolongation a été prévue et l'utilisation de 2019 comme année de référence a été privilégiée puisque les années 2020 et 2021 ont été affectées par un contexte macroéconomique exceptionnel.</p>		
<p><b>Scénarios</b> Les banques doivent divulguer sur quel scénario leurs objectifs climatiques sont basés.</p>	<p>Les objectifs sont alignés sur le scénario ZEN d'ici 2050 de l'AIE – une source reconnue à l'échelle internationale qui est également utilisée par d'autres institutions financières. Le rapport Avenir énergétique du Canada en 2020 et la trajectoire d'efficacité économique du Plan de réduction des émissions du Canada ont également été prises en compte afin de refléter le contexte régional, étant donné que le portefeuille de prêts pétroliers et gaziers de la Banque est entièrement au Canada.</p>	<p>Les objectifs sont alignés sur le scénario ZEN d'ici 2050 de l'AIE – une source reconnue à l'échelle internationale qui est également utilisée par d'autres institutions financières.</p>	<p>Les objectifs sont présentement alignés sur le scénario ZEN d'ici 2050 de l'AIE – une source reconnue à l'échelle internationale qui est également utilisée par d'autres institutions financières.</p> <p>La Banque prévoit d'assurer un suivi de l'intensité associée au clients producteurs d'énergie afin de confirmer que le scénario de convergence demeure aligné dans le temps avec le scénario ZEN 2050 de l'AIE.</p>
<p><b>Couverture des cibles</b></p>			
<p><b>Secteurs à forte intensité carbone</b> Les banques devraient prioriser les secteurs à forte intensité carbone<sup>1</sup>.</p>	<p>La Banque a priorisé les secteurs de l'immobilier commercial et celui des producteurs d'énergie.</p> <p>Compte tenu de limitations de données disponibles et de l'importance de l'extraction dans le secteur, la Banque a également priorisé le sous-secteur des producteurs de pétrole et de gaz.</p>		
<p><b>Sélection du secteur</b> Des objectifs sont fixés pour l'ensemble ou une grande majorité des secteurs à forte intensité carbone énumérés ci-dessus, lorsque les données et les méthodologies le permettent. Des objectifs sous-sectoriels peuvent être fixés dans les secteurs des transports et de l'agriculture.</p>	<p>Voir les secteurs respectifs ci-dessus.</p>		
<p><b>Définition du secteur</b> Les banques doivent divulguer la définition du secteur selon les codes de classification sectorielle reconnus internationalement, tels que les codes NACE, SIC, GICS ou SCIAN utilisés pour les objectifs de comparaison dans l'ensemble du secteur bancaire.</p>	<p>Les codes SCIAN relatif à l'extraction de pétrole et de gaz ont été inclus.</p>	<p>Les codes SCIAN inclus dans le secteur de l'immobilier commercial sont 53 – Services immobiliers et services de location et de location à bail, 23 – Construction, et 72 – Hébergement et services de restauration.</p>	<p>Les codes SCIAN débutant par 221 et dont l'activité est la production d'énergie sont inclus dans ce secteur.</p>

<sup>1</sup> Selon la NZBA, les secteurs à forte intensité carbone sont : l'agriculture, l'aluminium, le ciment, le charbon, l'immobilier commercial et résidentiel, le fer et l'acier, le pétrole et le gaz, la production d'électricité et les transports.

## Mesures et cibles (suite)

Liste de vérification	Producteurs de pétrole et de gaz	Immobilier commercial	Production d'énergie
<p><b>Couverture des émissions des clients</b> Les objectifs doivent inclure les émissions des clients des domaines 1, 2 et 3, lorsqu'elles sont significatives et lorsque les données le permettent, et doivent couvrir une majorité significative des émissions du portefeuille d'une banque lorsque les données et les méthodologies le permettent. La portée et les limites des objectifs doivent représenter une majorité significative des émissions du portefeuille de la banque lorsque les données et les méthodologies le permettent. La couverture des domaines devrait augmenter entre chaque période d'examen.</p>	<p><b>Domaines 1, 2, 3</b> Se référer aux sections méthodologiques pour plus de détails.</p>	<p><b>Domaines 1 et 2</b> Se référer aux sections méthodologiques pour plus de détails.</p>	<p><b>Domaine 1</b> Se référer aux sections méthodologiques pour plus de détails.</p>
<p><b>Portée des activités financières</b> Les objectifs doivent inclure les activités de prêt, et les activités d'investissement inscrites au bilan. Les banques devraient être claires sur les parties du bilan couvertes par les objectifs et élargir la portée pour inclure les activités des marchés de capitaux au fil du temps, à mesure que les méthodologies deviennent disponibles.</p>	<p>Activités de prêt.</p>	<p>Activités de prêt.</p>	<p>Activités de prêt et d'investissement.</p>
<p><b>Inclusion automatique</b> Les clients dont le chiffre d'affaires est supérieur à 5 % provenant des activités d'extraction de charbon thermique et de production d'électricité doivent être inclus dans la portée des objectifs.</p>	<p>Aucune activité d'extraction de charbon thermique et de production d'électricité n'est exclue. Notons que la Banque a aussi confirmé sa pratique de ne pas financer les nouvelles activités d'extraction ou de traitement du charbon à des fins thermiques.</p>		
<p><b>Autres considérations</b></p>			
<p><b>Gouvernance</b> Les objectifs doivent être approuvés par le plus haut niveau de la direction et examinés par l'entité de gouvernance au plus haut niveau des banques et doivent faire partie des plans stratégiques de l'organisation au sens large.</p>	<p>Les cibles de la Banque sont approuvées par la direction et examinées par le conseil d'administration.</p>		
<p><b>Révision des objectifs</b> Les objectifs sont examinés et, si nécessaire, révisés au moins une fois tous les cinq ans pour assurer la cohérence avec les dernières avancées scientifiques sur le climat.</p>	<p>La Banque a mis en place des processus de gouvernance pour revoir régulièrement les cibles de réduction et, le cas échéant, réviser l'objectif au moins tous les cinq ans.</p>		
<p><b>Assurance</b> Les banques signataires des Principes bancaires responsables (PRB) d'UNEP FI doivent obtenir une vérification ou une assurance indépendante par une tierce partie dans les quatre ans suivant la signature des principes.</p>	<p>La Banque est devenue signataire des PRB en 2019.</p>		
<p><b>Crédits compensatoires</b> Dans la mise en œuvre et l'atteinte des objectifs pour tous les types d'émission, les compensations peuvent jouer un rôle afin de parvenir à la décarbonation conformément à la science du climat.</p>	<p>Sans objet.</p>		

**Crédit photo**

Page 13: FLO



MC BANQUE NATIONALE MARCHÉS FINANCIERS et BNMF sont des marques de commerce de la Banque Nationale du Canada.

MD BANQUE NATIONALE, le logo BANQUE NATIONALE, BANQUE NATIONALE DU CANADA, BNC, BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS et BNI sont des marques de commerce déposées de la Banque Nationale du Canada.

Toute autre marque de commerce mentionnée dans ce rapport qui n'est pas la propriété de la Banque Nationale du Canada est la propriété de son détenteur respectif.

© Banque Nationale du Canada, 2023. Toute reproduction totale ou partielle est strictement interdite sans l'autorisation préalable écrite de la Banque Nationale du Canada.